

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (7)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (6)2. THEMES

- 1° La chasse aux poubelles
 - a) Allemagne, Italie : déchets toxiques non identifiés
 - b) France : poubelle du monde
- 2° L'affaire du million de dollars
- 3 Hésitation ou détermination sur les cibles
 - a) Mme Bouchardeau
 - b) L'Italie
 - c) Hoffmann-La Roche

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Les déclarations du chauffeur routier ayant transporté les 41 fûts
 - a) Le transport : les fûts deux jours sans surveillance
 - b) Premiers doutes : une visite des douaniers le 17 septembre 1982
- 2° Actions à l'encontre d'Hoffmann-La Roche
 - a) RFA : les "Verts" portent plainte
 - b) RFA : appel d'un député social-démocrate pour un boycott
 - c) RFA-Suisse : actions de Greenpeace
 - d) France : trois organisations menacent d'en appeler au boycott (ultimatum)
- 3° Le débat au Parlement Européen
- 4° Intervention du "directeur" d'Hoffmann-La Roche à TF1
- 5° Déclarations appuyées de Mme Bouchardeau pressant davantage encore Hoffmann-La Roche
- 6° Déclarations "à moitié fracassantes" du sénateur Noè.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Var-Matin : "Aucune incinération en France" selon Mme Bouchardeau.
2. Sud-Ouest : Les résultats de l'enquête à Roumazières seront connus vendredi.
3. La Voix du Nord : Le transporteur des déchets se justifie.
4. Le Courrier Picard : Paringaux porte le chapeau.
5. La Croix : Les enquêtes se multiplient.
6. Le Parisien : Information contre X.
7. Les Echos : Ouverture d'une information contre X.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Quotidien de Paris : La dioxine est partout et nulle part.
2. Libération : Pouliches* de Seveso
3. Le Figaro : La Suisse ouvre une information contre X.
4. Le Monde : Où sont les déchets toxiques de Seveso ? Mme Huguette Bouchardeau élude la question devant les députés.
5. Où sont les déchets toxiques de Seveso ? L'Italie est à son tour mise en cause.
6. L'Humanité : Hoffmann-La Roche joue les dupes.

2. THEMES

1° La chasse aux poubelles

a) Allemagne, Italie, déchets toxiques non identifiés

Le Quotidien de Paris

A la recherche de la dioxine de Seveso, qui reste toujours introuvable, on fait des trouvailles. Un peu de dioxine près de Mayence, en RFA, 250 fûts de déchets toxiques non identifiés près de Plaisance en Italie du Nord... C'est Byzance !

Décidément, la psychose de la dioxine gagne du terrain.

* Pouliches : allusion au fait que Madame de Givaudan, épouse de l'industriel suisse, a acquis des cheveux de course.

b) France, poubelle du monde

Libération

Pouliches de Seveso

Ailiant sur Tholon le 9-04-83. Au début des recherches menées sur la disparition du camion de déchets de Seveso, le *Monde* du 31 mars titrait : « *L'affaire... relance la polémique sur l'élimination des résidus en France* ». Si l'auteur de ce titre avait voulu être plus clair, il aurait ajouté le mot « *étrangers* » au mot « *résidus* », ce qui aurait évoqué la transformation de la France en poubelle de l'Europe et même du monde, puisque la Hague accueille les déchets nucléaires japonais. Tant que l'élimination des déchets dangereux constituera une « *bonne affaire* », l'appât du gain introduira dans notre pays les déchets les plus nauséabonds. Combien de camions de ce genre n'ont-ils pas disparu sous cette étiquette officielle, aussi fantaisiste qu'anodine de « *résidus solides et déchets industriels contenant des produits aromatiques chlorés* » ? Rien de moins aromatiques que ces produits chlorés, classés parmi les poisons les plus violents.

Voilà donc la question à poser à notre Ministère de l'Environnement : si, faute de ramassage, je creuse un trou dans mon jardin pour y enterrer mes déchets solides, permettrai-je à mes voisins de venir y jeter leurs puanteurs ? Non, car je ne suis pas comme la COGEMA ou la SPELIDEC, une société privée qui gagne d'autant plus d'argent qu'elle reçoit d'ordures.

Et de l'argent, il y en a, apparemment. Car si je remonte au numéro du 12 mars du *Monde*, j'y lis dans la chronique hippique (car tout m'intéresse) l'histoire d'un jockey « *petit prodige* » qui, libéré par « *son propriétaire, le Duc de Blacas* », belle formule en vérité, décide d'être jockey libre, tout en gardant sous le coude un petit contrat avec - devinez qui ? Madame de Givaudan « *épouse de l'industriel suisse dont le groupe avait été à l'origine, voilà sept ans, de la catastrophe chimique de Seveso* ».

Pour son haras, cette dame a acquis, surtout aux Etats-Unis, des poulinières de grande qualité. Sa maison est suffisamment fastueuse - les cours du franc suisse aidant - pour rétribuer au maximum les services.

Comme tout cela est bien tourné, comme cette dame dépense élégamment les francs suisses de la dioxyne, tandis que tourne, tourne le camion maudit ! D'autres s'enrichissent de déchets de polychlorodiphényle (pyraline en bref). Rien ne paye comme les déchets, surtout transformés en pouliches à 20 millions nouveaux la pièce. A défaut de conscience, un peu de pudeur s'il vous plaît.

G. GLOBA

2° L'affaire du million de dollars

Le Figaro

Une curieuse information a été révélée à ce sujet par l'hebdomadaire ouest-allemand « *Stern* » : on y lisait qu'Huguette Bouchardeau aurait déclaré que Bernard Paringaux avait reçu un million de dollars d'un commanditaire inconnu pour acheter son silence. Propos que le secrétaire d'Etat démentait hier dans la journée.

3° Hésitation ou détermination

3° Hésitation ou détermination sur les cibles

a) Mme Bouchardeau

Le Monde

Alors que le directeur d'Hoffmann-La Roche estime aujourd'hui que « les déchets pourraient encore se trouver en France », on reste muet à Paris sur la localisation des fameux fûts contenant la dioxine. La question a encore été posée le 13 avril à l'Assemblée nationale par M. Soury, député (P.C.) de Charente, mais le secrétaire d'État à l'environnement et à la qualité de la vie, M^{me} Huguette Bouchardeau, n'a pas répondu précisément. Rappelant que son administration avait « *activement enquêté en Europe* » et que la justice française avait agi « *avec détermination* » (l'incarcération du gérant de la Spelidex, M. Paringaux), elle s'est bornée à annoncer qu'elle allait « *prendre des initiatives afin d'éviter qu'une telle affaire ne se reproduise* ».

b) L'Italie

Le Monde (dernière édition)

Au cours d'un débat de l'Assemblée européenne sur cette affaire, M. Narges, commissaire européen à l'environnement, a mis en cause le gouvernement italien, qui, en ne révélant pas à ses partenaires l'endroit où sont stockés les fûts, viole la directive communautaire sur les déchets toxiques et dangereux.

D'autre part, M. Marc Pélisson, le chauffeur qui a transporté les déchets d'Italie en France, a révélé à la télévision allemande que son véhicule avait été suivi par une voiture dans laquelle se trouvait le sénateur italien Luigi Noe, chef du bureau spécial pour l'élimination des déchets de Seveso et que sa cargaison avait été déclarée à la douane française sous l'appellation de « dérivés chlorés de carbure d'hydrogène ».

c) Hoffmann-La Roche

L'Humanité

la
 firme Hoffman-Laroche prend peur devant le retentissement du scandale, tentant de rejeter toutes les responsabilités sur le dos de sa complice, la multinationale Mannesmann. Elle sera toutefois au centre du procès qui s'ouvre lundi prochain à Monza (Italie du Nord) contre cinq dirigeants de l'entreprise de Seveso, accusés d'avoir provoqué la catastrophe de 1976.

La justice italienne a rejeté la demande de renvoi formulée par les avocats des cinq inculpés à qui elle reproche d'avoir volontairement renoncé à l'installation des systèmes de sécurité qui auraient évité le drame. L'actualité en Italie fait donc la part belle à la firme Hoffmann-Laroche. D'autant que le transfert des déchets fait désormais figure d'affaire d'Etat à Rome, où le PCI accuse le gouvernement « d'irresponsable indifférence ».

Il est vrai que c'est sous les auspices des autorités italiennes que les deux multinationales de l'industrie chimique se sont accordées pour évacuer, dans le plus grand secret, les quarante et un fûts de dioxine. L'affaire ayant connu un retentissement nuisible à la bonne marche de ses affaires, Hoffmann-Laroche lâche son complice : « Nous avons été trompés (par

Mannesmann) », déclare son directeur général, qui ajoute que Bernard Paringaux, toujours muet dans sa prison, connaît le lieu d'entreposage de la dioxine.

Mais le rôle de la dupe ne sied guère à la firme pharmaceutique. En effet, les documents, désormais en possession du juge d'instruction de Saint-Quentin, montrent qu'elle a confirmé au gouvernement français, le 15 octobre, le stockage des déchets avant même que Paringaux l'ait signalé à Mannesmann, le 4 novembre. Alors, où a-t-elle donc obtenu ses informations ?

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Les déclarations du chauffeur routier ayant transporté les fûts

a) Le transport : les fûts deux jours sans surveillance

AFP, Bonn, 11 h. 55, 11 h. 57

Les fûts toxiques de Seveso sont restés du vendredi 10 septembre au soir au lundi matin 13 septembre 1982 sans surveillance dans la cour de l'entreprise française Trajora, à Saint-Martin du Fresne, près de Nantua (Ain), a révélé mercredi soir à la télévision allemande M. Marc Péliison, le chauffeur qui a transporté les déchets d'Italie en France.

M. Péliison, neveu du patron de l'entreprise Trajora, commanditée par la Spélidec de M. Bernard Paringaux, a précisé qu'il avait quit-té Seveso le vendredi 10 septembre 1982 au matin après que des employés de la firme italienne Icmesa eurent rapidement chargé sur son camion 41 fûts. M. Péliison a ajouté que ceux-ci étaient "de couleur brune, sans signes particuliers, et j'ai pensé qu'il s'agissait d'un transport banal".

Selon M. Péliison, "les papiers qu'on lui a confiés au départ d'Italie faisaient seulement état d'une marchandise d'une valeur de 5 000 FF et parlaient de dérivés chlorés de carbure d'hydrogène".

Le transporteur a alors pris la route de la France, suivi "à son grand étonnement" par une voiture dans laquelle, devait-on apprendre par la suite, se trouvait le sénateur italien Luigi Noè, chef du Bureau spécial pour l'élimination des dommages de la catastrophe de Seveso.

M. Péliison est arrivé le vendredi 13 au soir à Saint-Martin-du-Fresne et a garé son camion dans la cour de l'entreprise familiale où le véhicule est resté sans surveillance jusqu'au lundi matin. Le chauffeur a alors repris son véhicule et, empruntant l'autoroute, s'est dirigé, sans protection, vers Saint-Quentin vers 600 km dans le nord de la France, où la firme Naftan lui avait demandé de décharger sa marchandise.

b) Premiers doutes : une visit-e des Douanes le 17 septembre 1982

AFP, Bonn, 11 h. 57

Dans une interview à l'hebdomadaire Stern, M. Péliison a d'autre part affirmé que son oncle avait commencé à avoir des doutes sur la nature de la marchandise transportée par son camion lorsque, le 17 septembre 1982, un douanier est venu lui poser des questions sur l'endroit où avaient été finalement transportés les fûts.

2° Actions à l'encontre d'Hoffmann-La Roche

a) RFA : les "Verts" portent plainte

AFP, Bonn, 13 h. 23

Les "Verts" au Bundestag (Chambre des députés) ont porté plainte jeudi auprès du parquet de Düsseldorf contre la société suisse Hoffmann-La Roche, la firme allemande Mannesmann et contre X, soupçonnés d'avoir gravement menacé l'environnement dans l'affaire des 41 fûts contenant de la dioxine de Seveso, a annoncé un porte-parole, M. Otto Schily, au cours d'une conférence de presse à Bonn.

Les "Verts" estiment que, tant que le stockage des déchets hautement toxiques en RFA n'est pas totalement à exclure malgré les affirmations des autorités, il faut ouvrir une procédure d'instruction contre les responsables de l'affaire, qui risquent une peine maximale de dix ans de prison.

b) RFA : appel d'un député social-démocrate pour un boycott

AFP, Bonn, 13 h. 25

De son côté, le député de l'opposition sociale-démocrate, M. Uwe Lambinus, a lancé un appel aux médecins ouest-allemands pour qu'il boycottent les produits d'Hoffmann-La Roche tant que l'affaire n'est pas élucidée. Une quinzaine de médecins de la ville de Schopfheim (Bade, sud de la RFA) ont suivi cet appel. Un nombre indéterminé de médecins d'autres villes du sud de la RFA se sont joints au boycottage, selon l'association des médecins de la région.

c) France : trois organisations menacent d'en appeler au boycott (ultimatum)

AFP, Paris, 16 h. 12

Trois organisations françaises - les Amis de la Terre, Greenpeace et l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) - menacent d'appeler au boycottage de la société suisse Hoffmann-La Roche à partir du 21 avril, en cas de non-réponse de sa part d'ici là sur la destination des déchets de Seveso.

Les deux mouvements écologistes et l'organisation de consommateurs ont adressé ce jeudi une sommation à la firme bâloise pour lui demander de "bien vouloir communiquer le ou les lieux de stockage des fûts de dioxine et dans quelles conditions précises seront transportés, stockés, traités, les autres déchets de Seveso à venir, et ce, bien sûr, au niveau européen".

"En l'absence de réponse immédiate d'Hoffmann-La Roche", les trois organisations "feront en sorte que prévalent les intérêts sécurité des populations sur toute autre considération et l'UFC, Greenpeace, ainsi que les Amis de la Terre, lanceront le jeudi 21 avril un triple appel au boycott de certains des produits de la société".

Cet appel, indiquent les organisations, sera adressé aux consommateurs, aux médecins, aux agriculteurs. Les modalités du boycottage, ajoutent-elles, ne seront rendues publiques que le 21 avril en cas de réponse négative ou d'absence de réponse d'Hoffmann-La Roche.

3° Le débat au Parlement Européen

AFP, Strasbourg, 14 h. 11, 14 h. 12

Tous les députés européens ont réclamé jeudi "le droit à la transparence" dans le "scandale de la disparition des 41 fûts de dioxine de Seveso et exigé, dans une résolution commune, des mesures urgentes de contrôle au niveau communautaire.

Les députés ont notamment demandé des mesures "pour contrôler la manipulation et renforcer la surveillance des transports transfrontaliers de déchets toxiques et matières empoisonnées. Ils ont toutefois rejeté une proposition émanant de députés sociaux-démocrates allemands et néerlandais en faveur de l'interdiction immédiate de l'importation dans la CEE de tous les produits de la société suisse Hoffmann-La Roche.

M. Gunther Hartkopf, secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'Environnement, a constaté que toutes les recherches entreprises par les pays concernés pour retrouver les fûts contaminés, repérés pour la dernière fois le 20 septembre 1982 dans une entreprise du nord de la France, étaient restés sans succès.

Il a préconisé, au nom de la Président du Conseil des ministres de la CEE qu'il représentait, l'élaboration de directives communautaires qui devraient se limiter, vu certaines divergences entre les pays-membres, au problème de "l'élimination" des déchets dangereux. M. Hartkopf s'est déclaré favorable à la prise de "sanctions fortes" contre les responsables dans l'affaire de Seveso.

Le commissaire européen, Karl-Heinz Narges (RFA), a demandé davantage de compétences directes pour que la commission dans le contrôle des dépôts de substances toxiques et a lancé un appel pressant au Conseil des ministres pour que celui-ci discute de l'affaire de Seveso et prenne des décisions lors de sa réunion au mois de juin. "Il faut accélérer le processus de décision et réduire les délais de mise en vigueur de lois appropriées dans les pays de la communauté", a-t-il dit.

Les différents orateurs ont dénoncé la responsabilité des chefs de gouvernements des pays concernés et des multinationales dans le "scandale de Seveso", certaines demandant que l'on lève enfin le voile sur "les secrets des sanctuaires de l'industrie."

4° Intervention du "directeur" d'Hoffmann-La Roche à TF1

ACP, Paris, 17 h. 34

Interviewé jeudi par TF1, M. André Futterknecht, directeur de la firme Hoffmann-La Roche, qui a chargé la société Mannesmann de faire sortir les déchets de dioxine d'Italie, a déclaré que le 9 mars dernier, Hoffmann-La Roche avait bien reçu comme prévu une attestation de M. Mannesmann déclarant que les fûts avaient bien été emmenés hors d'Italie, et qu'ils se trouvaient dans une décharge "d'un pays étranger, stockés dans les conditions requises par la législation de ce pays".

"Or, a ajouté M. Futterknecht, nous avons appris quinze jours plus tard que Mannesmann ignorait où se trouvaient les déchets, l'opération ayant été sous-traitée [...]. Nous avons été pour le moins sidérés", a dit le directeur de

Hoffmann-La Roche, ajoutant qu'il ne serait pas étonné que les déchets se trouvent en France...

5° Déclarations appuyées de Mme Bouchardeau pressant davantage encore Hoffmann-La Roche

ACP, Paris, 17 h. 36

"Nous mettons tout en oeuvre pour faire aboutir les enquêtes en cours. Avec d'autres pays concernés, nous pressons la société Hoffmann-La Roche de faire montre d'un meilleur sens des responsabilités en abandonnant sans retard sa stratégie de dissimulation". "J'ai remis un dossier sur cette affaire au Président de la République avant son voyage en Suisse", a précisé Mme Bouchardeau, ajoutant qu'il était question dans ce dossier "des diverses responsabilités dans cette affaire et notamment de la société suisse".

6° Déclarations "à moitié francassantes" du sénateur Noè

AFP, Bonn, 18 h. 10, 18 h. 14

Les 41 fûts contenant la dioxine de Seveso sont entreposés depuis novembre dans un pays de la CEE, a affirmé le sénateur Noè dans une interview au quotidien à grand tirage "Bild Zeitung", publiée vendredi.

"J'ai été contacté récemment par le consulat d'un pays européen à Milan", explique M. Noè, "qui m'a assuré que les 41 fûts étaient stockés sur son territoire légalement et conformément à toutes les normes de sécurité depuis les mois de novembre". M. Noè a refusé d'indiquer de quel pays il s'agissait.

Le sénateur Noè a ajouté que la dioxine était "stockée dans un endroit argileux et protégée par une couche de cinq mètres de caoutchouc", comme le lui a affirmé la firme Hoffmann-La Roche.

M. Noè a également confirmé avoir accompagné le camion transportant les 41 fûts de dioxine, le 10 septembre dernier, de Seveso à Vintimille. "J'ai moi-même suivi le camion dans mon Alfa conduite par mon chauffeur de Seveso jusqu'à la frontière franco-italienne. Nous avons pris l'autoroute de Milan jusqu'à Vintimille. Le camion a passé la douane à 14 h. ce jour-là, a encore indiqué M. Noè.

Vendredi 15 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Les journaux reprennent assez largement la conférence de presse de Mme Bouchardeau. On prend acte de sa détermination. Mais la question centrale demeure : vers où se tourner ? "Bouchardeau ignore toujours où ils se trouvent", titre ainsi Le Quotidien de Paris. La Voix du Nord reprend les déclarations du Sénateur Noè, dans un titre d'une clarté provocatrice : "Un responsable italien affirme : "Je sais où sont les fûts" ! Le thème du boycott apparaît dans le titre du Monde.

Ce qui se passe à Strasbourg intervient dans le même sens. Libération le rapporte. C'est d'abord l'impuissance : "Sous le feu croisé des euro-parlementaires de tous bords, le secrétaire d'Etat allemand aux Affaires Etrangères, Hartkopf, représentant le président en exercice de la Communauté, n'a pu que s'écrier : "Je voudrais bien savoir où se trouvent les 41 fûts, mais personne ne semble pouvoir me le dire". C'est ensuite la mise au pilori de l'Italie : "Notre erreur - a dit en substance le commissaire européen - a été de faire confiance aux autorités italiennes". C'est enfin "l'impression, selon un socialiste allemand, que l'affaire des fûts de dioxine de Seveso ne constitue qu'un écran de fumée".

Tous ces sentiments conduisent à une certaine révolte, elle-même faisant germer une idée : celle du contrôle direct et exclusif de la CEE sur les transports de déchets entre les pays membres, dessaisissant ainsi les Etats de leurs prérogatives en la matière. Ce type de réaction n'est pas étonnant et il doit être relevé car il s'agit d'une régularité en situation de crise : on songe à des changements de compétences ; et certains protagonistes peuvent renforcer encore cette tendance, tout heureux de profiter de l'événement pour élargir leur champ d'action. Les Etats sont ici visés. On verra ultérieurement les DII mises en cause lorsque l'affaire de Roumazières éclatera. Une crise peut être ainsi l'occasion (le prétexte, l'aubaine parfois) pour apporter des changements fondamentaux.

Le 15 avril, cependant, les turbulences de surface apparaissent plus présentes. Il y a tout d'abord le grand jeu de piste, repris par la presse. Trois solutions pour France-Soir : incinération en mer ou simple immersion ("au pire, les fûts sont jetés à la mer : pas de trace, pas de frais"), dépôt en décharge sauvage après maquillage, solution officielle mais clandestine. Le journal écrit en caractère gras : "Il est possible qu'un pays étranger ou même la France ait accepté secrètement d'entreposer les fûts dans le plus grand secret...". Le secret tourne, on le voit, à l'obsession. Mais le problème est précisément que personne n'est en mesure de prouver que cette obsession est absolument hors de propos. Les trois solutions avancées appellent toutes la suspicion : en tentant de clarifier un peu, le journal renforce la dynamique de crise.

Mais ces hypothèses ne sont pas les seules. Le Courrier Picard évoque une piste : - Carlepont (Oise). Libération enrichit la liste des possibilités : Grande-Bretagne ? Belgique ? Danemark ? L'Express casse même toute rationalité : "Ainsi surgit l'hypothèse la plus terrifiante. Si Paringaux n'a pas pu caser son cadeau empoisonné de manière légale, a-t-il été tenté de "le mettre en sûreté" dans une décharge à tout-venant ? En France, par exemple. Le gouvernement allemand, qui a demandé à Huguette Bouchardeau de reprendre l'enquête à

Saint-Quentin, commence à caresser cette idée". La piste française, multiforme, est non seulement celle retenue par les autorités allemandes ("le secrétaire d'Etat à l'intérieur, Hartkopf, ne cache pas que toutes les pistes mènent en France", Libération), mais encore par Hoffmann-La Roche (M. Futterknecht) : "Je n'exclus plus la France" (Libération).

S'il y a donc turbulence à propos de toutes ces suppositions, on voit aussi des fronts secondaires prendre leur autonomie. C'est le cas de Roumazières, lièvre levé par l'héroïne de Science et Vie, Jacqueline Denise-Lempereur (cette fois pour le compte de Sud-Ouest). Rhône-Poulenc fait figure d'accusé principal sur ce front secondaire (qui pourrait éventuellement devenir front principal). En France, cette société pourrait être une cible privilégiée après Hoffmann-La Roche, tandis que la firme Boehringer de Hambourg pourrait être le point de mire en RFA. (Libération). Ainsi, qui peut dire sur quelle cible fusera finalement une crise ? Et après quelle série de "destructions" en chaîne ?

Hoffmann-La Roche, cependant, reste la cible principale. L'Humanité reprend l'idée d'un groupe de maffiosi, exposée au Parlement Européen par un député communiste : "On croirait être en face d'un groupe de maffiosi avec ses filières clandestines, sa loi du silence et son mépris pour les conséquences de ses actes, pourvu que les affaires marchent". Le quotidien laisse entendre qu'il y aurait entente entre Hoffmann-La Roche, Mannesmann et Luigi Noè, d'où une grande suspicion vis-à-vis des déclarations de ce dernier : "On ne peut exclure une manoeuvre de sa part".

En ce qui concerne le sénateur Noè, Libération apporte une précision à relever après les déclarations rapportées par le Bild Zeitung (L. Noè aurait été contacté par le pays détenteur des fûts) : "Luigi Noè était impossible à contacter, mais dans son entourage on démentait qu'il ait tenu ces propos". Déclarations à moitié fracassantes et mystérieuses un jour, démentis à moitié directs le lendemain : quelles que soient les responsabilités (erreur du journal ou non), on trouve là une marque de génie dans l'alimentation en continu d'une crise. De la sorte, le langage perd de sa force, sauf celui d'enfoncer toujours davantage celui qui parle dans le discrédit.

Là encore, c'est la turbulence : toute erreur de journal peut être reçue comme vérité, tout démenti comme une manoeuvre... Bref, les frontières entre le vrai et le faux, le probable et l'impossible, le sérieux et l'insignifiant s'évanouissent. Les conditions d'une crise se renforcent ainsi à mesure que l'assise du discours et de la réflexion s'effondre.

Sur le front des dépêches, la journée est marquée par l'éclosion de phénomènes en germe depuis quelque temps :

- La piste Roumazières se transforme en affaire Rhône-Poulenc. Une fois encore l'affaire est lancée par la presse et la journaliste vedette, Jacqueline Denise-Lempereur ; celui lui donnera d'autant plus de force. Rhône-Poulenc confirme, par un communiqué, la présence, dans cette décharge, de 800 tonnes de déchets contenant de la dioxine, mais souligne que le terme "dioxine" peut désigner un grand nombre de produits chimiques différents dont la toxicité varie dans des proportions considérables. La dioxine contenue dans les déchets de Roumazières est "d'une toxicité qui n'a rien de comparable avec la dioxine de Seveso". En outre, Rhône-Poulenc assure que cette dioxine de Roumazières est "parfaitement compatible avec les règles de sécurité fixées pour la dé-

charge", que "les déposes ont été faites dans le respect de la réglementation en vigueur et en tenant constamment informées les autorités compétentes". S'il y a affaire Roumazières, Rhône-Poulenc ne sera pas seule dans le borbier.

Pour le moment, la mobilisation locale s'esquisse : réunions, commission d'enquête, constitution d'une association de défense, et premières déclarations : "Seule la fermeture de la décharge pourrait apaiser les inquiétudes de la population" (AFP, 21 h. 28).

- Le boycott contre Hoffmann-La Roche prend corps en Allemagne : 150 médecins de Lübeck, plusieurs dizaines d'autres dans le Bade-Württemberg se mobilisent. Le gouvernement allemand critique ces mouvements.
- En Suisse, les partis politiques se déclarent pour un renforcement de la législation helvétique et une meilleure coopération en Europe. Le Président de la République Française profite de sa visite en Suisse pour dénoncer "une situation intolérable".

L'affaire n'est pas prêt de s'essouffler dans les médias. L'AFP, qui a maintenant son envoyé spécial à Saint-Quentin, publie plusieurs pages de dépêches : un dossier complet sur "les tribulations de la dioxine à Saint-Quentin". Ce dossier fournira encore une bonne synthèse, directement exploitable par les médias.

On notera deux hypothèses dans ce dossier : l'employé de M. Paringaux était à Douai lorsque les fûts ont été enlevés de leur dépôt provisoire à Saint-Quentin ; ce n'est pas M. Paringaux qui a pu conduire le camion ayant servi à cette opération puisqu'il ne possède pas de permis poids-lourd. Une nouvelle fois, il faut observer que les doutes émergent bien tard ; comme si, dans une crise, au lieu d'examiner dès le départ toutes les hypothèses, on se raccrochait désespérément aux assurances à portée immédiate : on cherche ainsi des filets de secours plus qu'une compréhension réelle ; mais on finit de la sorte par n'avancer qu'à reculons. Ce fut déjà le cas avec les assurances données par Hoffmann-La Roche et Mannesmann.

Il faut aussi être attentif à tout ce qui déjà semble s'esquisser et qui risque d'éclorre ultérieurement. Ainsi en est-il des rumeurs saint-quentinoises : "Les déchets ne sont pas loin ; quand on saura, ça fera mal à quelques-uns", dit un responsable d'une grande société de transport, qui affirme aussi "savoir bien des choses" ; il évoque les "faiblesses" de plusieurs administrations, sans compter le rôle curieux de certains autres" (AFP).

Dans ce registre, on rangera également les critiques du parti socialiste à l'endroit de l'administration "qui a tardé à prendre les dispositions d'application de la loi du 15 juillet 1975 sur les conditions d'élimination des déchets toxiques". La critique de l'administration est banale ; l'important est ici le contexte interne de l'administration visée : sur ce texte de 1975, il y a en effet appréciations diverses d'opportunité, soutenues par des sous-groupes différents... La déclaration publique pourrait préparer des offensives internes. On trouve ici un exemple d'une régularité observée en situation de crise : le durcissement des conflits et antagonismes à l'intérieur même des organismes concernés.

Une crise, c'est encore une somme d'interférences en tous sens. Le cas est ici exemplaire : alors que l'Europe est en émoi, qu'Hoffmann-La Roche est au centre des critiques, voici que s'ouvre le procès de la catastrophe de Seveso. Les deux affaires se nourrissent l'une l'autre, même si des tentatives sont faites pour qu'il n'y ait pas réaction des deux phénomènes entre eux.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (9)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (7)2. THEMES**1° Strasbourg : les discussions européennes**

- a) Trois questions : impuissance, irresponsabilité, ampleur du problème au-delà des fûts.
- b) Une perspective : les Etats dessaisis par la CEE ?

2° Les pistes des journaux

- a) Les "trois solutions" de France-Soir
- b) La piste Carlepoint (Oise ?)
- c) Grande-Bretagne ?
- d) Belgique ?
- e) Danemark ?
- f) N'importe où ?

3° Les pistes des officiels

- a) Le secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'Intérieur : la France
- b) Le sénateur Noè : assurances de la veille démenties ?
- c) Hoffmann-La Roche : La France n'est plus exclue.

4° A la recherche de toutes les poubelles

- a) RFA
- B) France : Roumazières (et Rhône-Poulenc)

5° Hoffmann-La Roche, cible des attaquesIII - DEPECHEES D'AGENCES**1° Saint-Quentin : un long dossier de l'AFP**

- a) Le face à face du juge d'instruction avec Bernard Paringaux
- b) Rumeurs, insinuations
- c) Entrepôt délabré, EDF et pyralène
- d) L'employé de M. Paringaux
- e) L'alibi de M. Paringaux

- 2° Saint-Quentin : nouvelles du jour
- 3° Quand la piste de Roumazières devient une affaire Rhône-Poulenc
 - a) Encore la presse et "la" journaliste J. Denis-Lempereur
 - b) Réponse de Rhône-Poulenc
 - c) Réunion publique à Roumazières
- 4° L'affaire Hoffmann-La Roche : boycott allemand
- 5° Déclaration du parti socialiste : attaque d'Hoffmann-La Roche ; critique de l'administration
- 6° Suisse : mouvement en faveur d'un renforcement de la législation helvétique
- 7° Suisse : intervention de M. Mitterand : "une situation insupportable"
- 8° Le procès de Seveso (1976) va s'ouvrir à Monza.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Voix du Nord : Un responsable italien affirme : "Je sais où sont les fûts. Mme Bouchardeau : faire "toute la lumière".
2. Le Courrier Picard : Première conférence de presse d'Huguette Bouchardeau.
3. Le Figaro : Consommateurs et écologistes contre Hoffmann-La Roche.
4. L'Humanité : Le cache-cache.
5. Le Quotidien de Paris : Déchets toxiques. Bouchardeau ignore toujours ils se trouvent.
6. Le Matin : Les députés européens se fâchent.
7. Var-Matin : Le mystère s'épaissit, la colère monte.
8. L'Est-Républicain : Le secrétaire d'Etat à l'Environnement ne s'intéresse pas qu'aux déchets. Huguette Bouchardeau veut être le ministre de la vie quotidienne.
9. Le Monde : Plusieurs organisations menacent le boycotter les produits d'Hoffmann-La Roche.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Libération : La dioxine de Seveso empoisonne les parlementaires européens... et met l'Allemagne en effervescence.
2. France-Soir : Le trajet secret de la dioxine en France (une). Partie de Milan, elle est arrivée à Dunkerque. Là elle a disparu.
3. Le Courrier Picard : La dioxine à Carlepont... (encadré).
4. L'Express : Seveso. Ils courent, ils courent, les fûts.
5. Sud-Ouest : Roumazières : c'est bien la dioxine. Elle ne vient pas de Seveso mais de Grenoble (une). Le mystère de Roumazières : 800 tonnes de déchets contaminés par la dioxine.
6. L'Humanité : Le cache-cache.
7. Révolution : Crime à la dioxine.

2. THEMES

1° Strasbourg : les discussions européennes

- a) Trois questions : impuissance, irresponsabilité, ampleur du problème au-delà des fûts

Libération

(voir page suivante)

Strasbourg (de notre correspondant)

Trois données marquent émergeant du débat tenu que le parlement européen a consacré hier, à Strasbourg à « l'affaire dioxine ». En premier lieu, l'impuissance des institutions européennes face à la balade « transnationale » des fûts de Seveso. Malgré la directive communautaire de 1978, qui, en principe, impose aux Etats membres de définir avec précision les lieux de stockage définitifs des produits dangereux, personne ne peut dire, à Bruxelles, où est « enterrée » la dioxine. Et sous le feu croisé des euro-parlementaires de tous bords, le secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères, Hartkopf, représentant le président en exercice de la Communauté, n'a pu se s'écrier : « Je voudrais bien savoir où se trouvent les 41 fûts, mais personne ne semble pouvoir me le dire. »

Deuxième élément : la responsabilité du gouvernement italien, cloué au pilori à Strasbourg par le représentant de la commission de Bruxelles, le commissaire Narjes. « Notre erreur — a dit en substance le commissaire européen — a été de faire confiance aux autorités italiennes », qui, le 31 janvier dernier, ont fait savoir à l'exécutif de la CEE

que « l'élimination » des déchets de Seveso avait été effectuée selon les normes européennes, dans « un endroit apte à les recevoir ». Depuis, les autorités italiennes, qui pourtant son responsables, selon la réglementation communautaire, de l'élimination des déchets se sont retranchées dans un mutisme quasi complet, laissant la firme responsable du transport, la Manneman Italia, assumer la défense de la légalité de l'opération.

Troisième donnée : « on a l'impression — disait à Strasbourg un socialiste allemand — que, finalement, l'affaire des fûts de dioxine de Seveso ne constitue qu'un écran de fumée derrière lequel s'agit bien plus dangereusement le spectre des transports de matières toxiques, qui sillonnent sans complexes les routes européennes. Les gens ne veulent pas,

et ont peur de la dioxine de Seveso, en oubliant que l'Europe est truffée de dépôts de dioxine d'autres provenances ou d'autres poisons ».

Les chiffres fournis par la commission de Bruxelles, à ce propos, sont éloquentes : l'industrie européenne produit chaque année quelque 30 millions de tonnes de déchets dangereux, 10% de ces substances, soit environ 3 tonnes, sont transportés entre les Etats membres dans des conditions analogues à celles de la « fuite » de la dioxine de Seveso.

Seul garde-fou actuel contre les « disparitions » de ce genre de produits, la directive européenne de 1978 exige effectivement que les transports de déchets soient accompagnés d'un formulaire d'identification complet : elle laisse toutefois une grande latitude à l'Etat d'origine de rendre publique leur des-

tiné final. On imagine aisément que ce dernier, aussi bien d'ailleurs que les Etats destinataires ne sont pas, bien souvent, à faire trop de publicité à ce genre d'échappatoire. Aussi les parlementaires de Strasbourg proposent-ils que les échanges transfrontaliers de déchets toxiques soient contrôlés directement, à l'avenir, par les institutions communautaires, qui seules seraient habilitées à délivrer des permis de destruction.

En attendant, le ballet des suppositions sur la destination finale de la dioxine s'est enroulé à Strasbourg d'un nouvel indice : selon la communiste italienne Vera Squarzioli, ils auraient pu être incinérés à 1.200 degrés dans une usine spécialisée britannique. Qu'en pense Sherlock Holmes ?

Y. ANDOLFI

b) Une perspective : une "OPA" administrative de la CEE

Libération

Les députés européens maudissent le laxisme des Etats-membres qui ne respectent pas les dispositions communautaires. Seule solution, disent-ils : placer les transits de déchets sous le contrôle exclusif de la CEE.

Les parlementaires de Strasbourg proposent que les échanges transfrontaliers de déchets toxiques soient contrôlés directement, à l'avenir, par les institutions communautaires, qui seules seraient habilitées à délivrer des permis de destruction.

2° Les pistes des journaux

a) Les "trois solutions" de France-Soir

France-Soir

Le 20 septembre, Bernard Paringaux, conduisant lui-même un chariot élévateur, charge les fûts dans un autre camion dont il prend le volant. Direction : Tourcoing, et de là, probablement, Dunkerque. M. Paringaux connaît bien le milieu des transporteurs de la ville et celui du port. On y laisse entendre qu'il aurait pris contact avec une société de courtage en résidus industriels de Tourcoing.

Il reste trois solutions. Dans le premier cas, la dioxine est embarquée et, au mieux, incinérée sur un navire spécialisé (Bernard Paringaux traite le plus souvent ainsi). Au pire, les fûts sont jetés à la mer : pas de trace, pas de frais. Dans le second cas, les fûts ont été repeints. La dioxine, rebaptisée d'un nom anodin, est entreposée dans une décharge sauvage. Dans cette hypothèse, il est peu probable que Bernard Paringaux ait pris le risque de passer une autre frontière.

Enfin, il est possible qu'un pays étranger, ou même la France, ait accepté secrètement d'entreposer les fûts dans le plus grand secret, malgré des dénégations officielles : qui reconnaîtrait qu'il abrite, sur son territoire, des déchets de la catastrophe de Seveso ?

b) La piste Carlepont (Oise) ?**Le Courrier Picard**

Elle est passée par ici. Elle repassera par là. Elle court, elle court la dioxine de Seveso... D'aucuns ont cru la croiser à Carlepont dans l'Oise. D'aucuns comme ce correspondant, anonyme cela va de soi, qui hier vers midi a téléphoné au journal pour nous lancer sur l'hypothétique piste de Carlepont.

Mais sait-on jamais ? A la mairie de Carlepont, où nous nous sommes rendus en début d'après-midi, c'est la surprise. La secrétaire à qui nous demandions si elle a entendu parler de l'affaire des fûts de dioxine, a répondu par l'affirmative. A la question : vous a-t-on dit que ces fûts pourraient se trouver à Carlepont, la brave dame est tombée des nues. « Voici quelques années de cela, il y a bien eu une polémique sur l'implantation d'une décharge publique contrôlée à la limite de Carlepont et de Moulinsous-Touvent. Des gens avaient même fait circuler une pétition. Alors quelqu'un, pour se venger, lancerait-il ce bruit aujourd'hui ? Je n'en sais rien, je ne le crois pas ».

De plus, la campagne des municipales à Carlepont s'est déroulée dans un climat d'apparente sérénité. La plaisanterie ne peut donc être imputée à des déçus des élections.

Nous avons demandé à rencontrer M. Jean Maes, le maire, mais il était absent. Mais on peut honnêtement penser que lui aussi penchera pour l'hypothèse d'une fausse alerte.

A la décharge contrôlée, rien d'anormal non plus. Le gardien des lieux a ri de notre question. « Les seuls déchets industriels que nous acceptons ici, ce sont des emballages, genre cartons » a-t-il dit, « c'est une décharge contrôlée qui reçoit les ordures ménagères de quelque cinquante mille habitants de la région ».

A la compagnie de gendarmerie de Compiègne, son de cloche identique. Le capitaine Fournier, commandant la compagnie, n'a rien entendu d'anormal. Il a tout de même dépêché des gendarmes sur place. Sait-on jamais.

c) Grande-Bretagne**Libération**

En attendant, le ballet des supputations sur la destination finale de la dioxine s'est enrichi à Strasbourg d'un nouvel indice : selon la communiste italienne Vera Squarcialupi, ils auraient pu être incinérés à 1 200° dans une usine spécialisée britannique. Qu'en pense Sherlock Holmes ?

d) Belgique**Libération**

Le Stern estime que la cargaison maudite a disparu "de l'autre côté de la frontière avec la Belgique".

e) Danemark**Libération**

Le journal Bild Zeitung estime, jeudi, que la dioxine aurait pu être incinérée dans un four spécial à Nyborg au Danemark.

f) N'importe où

L'Express

Le secret exigé par Spelidec et le mutisme observé depuis sa prison par Bernard Paringaux n'ont que deux explications. L'organisme – ou le pays – « receveur » a exigé le secret pour d'évidentes raisons de politique intérieure. Dans ce cas, ni la France, ni l'Allemagne fédérale, ni la Suisse, où toutes les décharges légales ont été inventoriées, ne seraient en cause. La Belgique répond également non. Resteront donc à examiner les pays qui ont, jusque-là, observé le silence. Grande-Bretagne ? Danemark ? Reste également en lice la République démocratique allemande. Selon l'hebdomadaire « Der Spiegel », Paringaux a rencontré en mai 1982 Adolf Hilmer, un transporteur du Schleswig-Holstein spécialisé dans l'évacuation de déchets sur la décharge est-allemande de Schönberg. La R.D.A. nie farouchement. Le « Spiegel » cite également une lettre de Paringaux adressée à un autre spécialiste en déchets de la Hesse dans laquelle il propose une « affaire juteuse » – expressément la dioxine – à 2 900 marks la tonne, quand le prix habituel tourne autour de 100 marks. Affaire effectivement tentante. Pour un pays. Ou pour un individu.

Ainsi surgit l'hypothèse la plus terrifiante. Si Paringaux n'a pas pu caser son cadeau empoisonné de manière légale, n-t-il été tenté de « le mettre en sûreté » dans une décharge à tout-venant ? En France, par exemple. Le gouvernement ouest-allemand, qui a demandé par télégramme à Huguette Bouchardeau de reprendre l'enquête à Saint-Quentin, commence à caresser cette idée.

3° Les pistes des officielsa) Le secrétaire d'Etat ouest-allemand à l'Intérieur : la France**Libération**

Le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Hartkopf, ne cache pas que toutes les pistes mènent à la France et condamne le secret dont s'entoure les firmes concernées sur le lieu de destination de la dioxine.

b) Le sénateur Noè : assurances de la veille démenties ?**Libération**

Le Bild Zeitung apporte aujourd'hui un nouvel élément à la confusion qui règne autour de l'affaire de Seveso. Le quotidien allemand publie une interview du sénateur italien Luigi Noè, chef du Bureau spécial pour l'élimination des dommages de la catastrophe de Seveso, dans laquelle ce dernier affirme qu'il a

été "contacté récemment par le consulat d'un pays européen à Milan qui a assuré que les 41 fûts étaient stockés sur son territoire, légalement et conformément à toutes les normes de sécurité, depuis le mois de novembre". Le sénateur se refuse dans l'interview à donner le nom du pays en question. Hier soir, Luigi Noè était impossible à contacter, mais dans son entourage on démentait qu'il ait tenu ces propos.

c) Hoffmann-La Roche : la France n'est plus exclue

Libération

Comme on demandait à M. Futterknecht s'il n'avait pas une "petite idée" de l'endroit où se trouvaient les déchets, le dirigeant d'Hoffmann-La Roche a répondu : "Je n'exclus plus la France".

4° A la recherche de toutes les poubelles...

a) RFA

Libération

En Allemagne, la presse publie, cartes à l'appui, tous les emplacements de dépôts de produits toxiques industriels et l'on découvre que des stocks de dioxine, produits par la firme allemande Boehringer (Hambourg) ont été stockés en RFA.

b) France : Roumazières (et Rhône-Poulenc)

Sud-Ouest

DEPUIS QUE L'AFFAIRE des déchets de dioxine a éclaté, il y a trois semaines, toutes les pistes partielles de Seveso se sont perdues dans des impasses et des démentis. L'une des pistes s'est arrêtée au bord de la dalle de Roumazières, en Charente. Elle a gardé son mystère... Jusqu'à aujourd'hui où, en exclusivité, « Sud-Ouest » est en mesure de révéler ce qui est enterré dans cette sinistre fosse : et il s'agit bien de dioxine; mais de la dioxine qui n'a jamais franchi la frontière puisque celle-là vient d'une usine de l'Isère.

La dioxine de Seveso est toujours dans la nature. En revanche, de la dioxine il en existe en France, enterrée sous une dalle de béton dans la décharge de Roumazières, en Charente. On la dit moins dangereuse que celle de Seveso. Encore faudra-t-il que cela soit vérifié, ce que ne manqueront sans doute pas de faire très vite le préfet de la Charente et le Conseil général.

Dans de précédentes déclarations, le commissaire de la République et M. Barral, conseiller général de Saint-Claud et responsable de la commission d'enquête à Roumazières, ont affirmé que des mesures seraient prises si des déchets nocifs existent dans la décharge.

L'enquête que nous publions aujourd'hui démontre que c'est le cas. Il en sera sans doute question aujourd'hui puisque cet après-midi doivent être dévoilés les résultats de l'enquête publique menée dans la décharge charentaise.

De la dioxine française de Rhône-Poulenc

C'est aujourd'hui le tour de Roumazières. Le mystère qui entourait la zone recouverte de béton vient enfin de se dissiper. Sous ce béton, qui recouvre une petite partie de la décharge : des déchets contenant de la dioxine.

Pas Italiens cette fois, mais bien français, puisqu'ils proviennent de l'usine de Pont-de-Claix, près de Grenoble, qui appartient à la société Rhône-Poulenc et qui fabrique le même type de composé que l'usine Icmesa, où s'est déroulé l'accident de Seveso, mais selon d'autres procédés moins dangereux.

Dans cette usine de Pont-de-Claix s'est également produit un accident en 1966, qui avait provoqué chez les ouvriers des cas de chloracné identiques à ceux qui frappèrent les enfants de Seveso il y a sept ans.

Entre 1980 et 1982, Roumazières a ainsi recueilli 800 tonnes de déchets aromatiques phénoliques contenant plus ou moins de chlore et contaminés entre autres par la dioxine. En tout, 550 tonnes de terres souillées et 250 tonnes de produits phyto-sanitaires qui n'ont pas pu être commercialisés.

Des « ratés » de fabrication ! Tout ça le plus légalement du monde, avec la bénédiction de la Direction départementale de l'industrie.

Les analyses permettant d'obtenir l'autorisation de la mise en décharge à Roumazières ont été effectuées par les laboratoires de Rhône-Poulenc.

Il existe toutefois plusieurs formes de dioxine plus ou moins dangereuses. Et, selon Rhône-Poulenc, celle enfouie à Roumazières serait de dix mille à cent mille fois moins dangereuse que celle de Seveso. Elle n'en est pas pour autant inoffensive !

5° Hoffmann-La Roche, cible des attaques

L'Humanité

Plus prudente, la firme Hoffmann-Laroche souffle alternativement le chaud et le froid. Interrogé hier par TFI, son directeur général André Futterknecht répondait sur le lieu de stockage de la dioxine : « *Je n'exclus plus la France, j'ai été dupé* ».

Mais la société pharmaceutique en quête de virginité n'a pas été épargnée, au cours du débat d'hier, par les députés européens. « *Cette entreprise de 40.000 employés au chiffre d'affaires de dix milliards de francs qui place ses intérêts privés au-dessus des intérêts publics les plus élémentaires a, une fois de plus, abusé et méprisé les Etats et les peuples en violant la loi !* », s'est exclamé un député.

Une résolution a été adoptée hier. Elle exige une surveillance et une réglementation plus strictes des transports de déchets toxiques. Quant aux députés communistes, ils auraient souhaité que des sanctions et des mesures plus fermes soient prises à l'encontre des multinationales concernées. En effet, a déclaré Francis

Wurtz, « *on croirait être en face d'un groupe de maffiosi avec ses filières clandestines, sa loi du silence et son mépris pour les conséquences de ses actes, pourvu que les affaires marchent* ».

Hier, le secrétaire d'Etat français à l'Environnement, Huguette Bouchardeau, a répété elle aussi, devant les journalistes, « *que les responsabilités des industriels mis en cause étaient très lourdes* ».

Mais si l'on en croit Luigi Noe, ils ne seraient pas les seuls à savoir où les fûts ont été enfouis. « *J'ai été contacté récemment par le consulat d'un pays européen à Milan* », explique M. Noe dans un quotidien ouest-allemand, qui paraît aujourd'hui, et ajoute : « *Il m'a assuré que les quarante et un fûts étaient stockés sur son territoire légalement et conformément à toutes les normes de sécurité, depuis le mois de novembre.* »

Luigi Noe, qui refuse de dire quel est ce pays, s'est avéré suffisamment proche d'Hoffmann-Laroche et de Mannesmann pour qu'on ne puisse exclure une manœuvre de sa part... Le feuilleton continue.

Révolution

Quels sont exactement les effets de la dioxine sur l'organisme de l'homme ? Comment en limiter la production ? Comment la détruire ? On l'ignore encore, pour une grande part. La responsabilité du géant de la chimie dans la catastrophe de Seveso n'en est que plus accablante. Et plus scandaleux encore son refus d'indiquer le lieu de stockage des quarante et un fûts. □

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Saint-Quentin : un long dossier de l'AFP (15 h. 24, 15 h. 26, 15 h. 28)a) Le face à face du juge d'instruction avec Bernard Paringaux

"Dans deux ans, la profession vous aura oublié. Dites donc de que vous savez, dites où vous avez amené les 41 fûts de dioxine de Seveso. A 66 ans, l'enjeu vaut-il les deux années de prison prévues par le code pénal si vous persistez dans votre silence", ne cesse de lancer le juge d'instruction Régis Vanhasbrouck à Bernard Paringaux, l'homme-pivôt de toute l'affaire, inculpé et écroué, qui commence à lâcher au compte-gouttes des bribes de vérité.

Deux semaines après l'arrestation du gérant de la Spelidec, la société chargée de convoyer les envombrants déchets de Seveso jusqu'à leur destination finale, l'enquête, officiellement, n'a pas progressé. On ignore toujours où sont les fûts.

De source bien informée, on indique cependant que Bernard Paringaux ne serait plus le roc solide des premiers jours, respectant sans faiblir "la loi du silence" ayant curieusement cours dans le milieu de certains récupérateurs de déchets. Respect de la parole donnée ou perspective d'une somptueuse prime à l'arrivée ? A Saint-Quentin, les paris sont engagés.

b) Rumeurs, insinuations

En ville, une rumeur circule avec insistance : "les déchets ne sont pas loin".

"Quand on saura, ça fera mal à quelques-uns". Le responsable d'une importante société de transports n'en dit pas plus, mais il affirme qu'il "sait" bien des choses. A mi-voix, il évoque les "faiblesses" de plusieurs administrations, sans compter le rôle "curieux" de certaines autres. Insinuations sans preuves, comme toujours dans ce genre d'affaire.

c) Entrepôt délabré, EDF et pyralène

En attendant que les pistes données du bout des lèvres par Paringaux soient vérifiées, l'activité de son entrepôt rue de la Fère, où les fameux 41 fûts contenant de la dioxine ont fait un court séjour, se poursuit malgré les procès-verbaux et deux motifs d'inculpation concernant les déficiences de l'installation. Activité, il est vrai, très ralentie : le seul et unique employé et la Spelidec continue

à vider dans un décor de bric-à-brac et sans précaution particulière le pyralène, une huile résidu des condensateurs EDF provenant de toute la France et d'autres venant d'Italie. Curieusement, c'est à Bernard Paringaux et à sa Spelidec que la puissante société nationale EDF a, s'emble-t-il, concédé le monopole du traitement des condensateurs à pyralène.

C'est en juillet dernier que Paringaux a sous-loué à la sortie de la ville ce local de 1.000 mètres carrés environ à une entreprise de chaudronnerie, la Naftank, pour 1.900 francs par mois.

Le vieux hangar aux vitres cassées et avec un gros trou dans la toiture lui était utile pour mener ses opérations de vidange des condensateurs. Une opération particulièrement juteuse depuis que les allemands de l'ouest qui, jusqu'à présent, allaient les chercher directement sur les sites EDF où ils étaient conditionnés par la Spelidec, ne les acceptaient plus avec le pyralène. Il fallait dès lors un endroit pour retirer cette huile qui devait ensuite être détruite dans une installation lyonnaise. Aujourd'hui encore, 1.200 condensateurs et 3.400 litres de pyralène sont entreposés à Saint-Quentin.

La Spelidec récupère ainsi quelque 10.000 condensateurs par an. Parmi ses autres activités, elle reçoit à Saint-Quentin sous l'appellation "terres imprégnées de pyralène" des fûts d'origine italienne souvent en très mauvais état dont la destination finale, selon l'employé, est l'incinérateur de Lyon. Un itinéraire qui n'est pourtant pas le plus direct.

d) L'employé de M. Paringaux

- "Un coup bien monté" -

C'est le lundi 13 septembre, dans la matinée, que les 41 fûts, de couleur marron, partis le 9 de Seveso et ayant franchi la frontière à Vintimille le 10, sont arrivés à Saint-Quentin dans le semi-remorque rouge bâché bleu de la Trajora, une entreprise de transport de l'Ain, conduit par M. Bernard Felisson.

La sortie d'Italie, avait affirmé le chauffeur à l'employé de la Spelidec, a été quasi officielle avec motards et la voiture noire d'escorte du sénateur Luigi Noè, chef du bureau chargé de régler le contentieux de la catastrophe de Seveso.

Les deux hommes, selon l'employé, ont déchargé les fûts l'après-midi, après autorisation verbale des douanes, pratique courante qui permet de libérer le transporteur. "Sur instructions de M. Paringaux, je suis parti dès le lendemain et pour trois jours sur un chantier EDF à Douai. A mon retour, le jeudi, les fûts marrons avaient disparu. Paringaux m'avait visiblement éloigné, il avait bien monté son coup", a déclaré l'employé. De Marseille, son employeur lui a alors indiqué qu'il s'était rendu, pendant son absence, à Saint-Quentin pour s'occuper lui-même du départ des fûts.

A partir de là, le mystère s'épaissit. Si on croit l'employé et Paringaux lui-même, les fûts ne sont restés que deux jours à Saint-Quentin qu'ils ont donc quitté le 14 ou le 15 septembre, sans avis de dédouanement.

- "Embrouilles" sur les dates -

L'employé, à son retour de Douai, est allé chez Gondrand Frères, le transitaire, retirer son chèque de cautionnement de 1.400 francs. Mais le certificat de dédouanement n'était pas prêt. Il y aurait eu, semble-t-il, une "lenteur" chez Gondrand Frères qui n'aurait établi le bordereau de dédouanement que le 17 septembre. Le cachet de la douane porte en définitive la date du 20 septembre, confirmée par le procureur de la République. L'employé affirme, lui, qu'il a remis aux autorités policières un document daté du 14 septembre prouvant sa demande de dédouanement.

La version officielle annonçant le dédouanement le 20 septembre a ainsi pu laisser croire que les fûts sont restés plus d'une semaine à Saint-Quentin, alors que Paringaux, qui avait tout calculé, s'en est apparemment débarrassé très vite.

e) L'alibi de M. Paringaux

Les douaniers d'autre part ne sont pas venus à l'entrepôt vérifier la marchandise. Mais cela aurait-il changé quelque chose ? La déclaration "dérivés allogénés d'hydrocarbures aromatiques" correspondait bien à la définition de la dioxine et le transport de celle-ci, en France, n'est nullement interdit.

- Aucune trace de la sortie de France de la dioxine -

Quoiqu'il en soit, sans certificat de dédouanement, les 41 fûts ne pouvaient franchir "légalement" une frontière. Le certificat était indispensable pour l'établissement d'une autorisation d'exportation et du T2, le certificat de transit temporaire. Deux documents, affirmement les spécialistes, dont on retrouve toujours trace en douane même si la marchandise est déclarée sans valeur, ce qui est le cas pour la dioxine.

Trois mois après, en décembre, les gendarmes sont irruption chez l'employé. Ils fouillent ses dossiers et lui disent : "ce que tu as déchargé en septembre, c'était pas bien joli". Inquiet, l'employé téléphone à Marseille à Paringaux qui le rassure : "ce n'est rien, c'est l'administration. Ils vont se calmer". L'employé n'apprendra qu'en février par un coup de téléphone d'une journaliste de "Science et Vie", à l'origine des révélations sur l'arrivée des déchets en France, que les fûts qu'il avaient manipulés venaient de Seveso. Paringaux rassure à nouveau : "aucun danger, c'est dilué à 70 pour cent".

- Paringaux : pas de permis poids lourd -

Bernard Paringaux est en prison pour, selon la loi, avoir refusé de fournir à l'administration les renseignements sur la nature, les caractéristiques, la destination et les modalités d'élimination des déchets.

Marié, père de deux enfants, cet ancien résitant, qui a fini dernièrement deuxième aux championnats de France d'athlétisme des vétérans à Marseille, n'a dans cette affaire - qui devrait servir d'exemple pour la mise au point d'une législation internationale du transport des matières dangereuses - qu'un véritable alibi. Ce n'est pas lui, en effet, qui a pu conduire les déchets hors de Saint-Quentin : il ne possède pas son permis poids lourd.

2° Saint-Quentin : nouvelles du jour

AFP, Saint-Quentin, 13 h. 03

Les avocats de M. Bernard Paringaux, écroué depuis le mercredi 30 mars, ont décidé de faire appel auprès de la chambre d'accusation à la suite du rejet intervenu mardi de la demande de mise en liberté de leur client, mardi.

M. Bernard Paringaux ne sera pas entendu avant lundi ou mardi par le juge d'instruction de Saint-Quentin, M. Régis Vanhansbrouck. Il sera probablement assisté, cette fois, de son conseil marseillais, Me Maurin.

3° Quand la piste Roumazières devient une affaire Rhône-Poulenc

a) Encore la presse et "la" journaliste : J. Denis-Lempereur

AFP, Angoulême, 12 h. 54

Plusieurs centaines de tonnes de déchets, contenant de la dioxine, se trouvent dans la carrière de Roumazières (Charente), mais il s'agit de déchets en provenance de l'usine Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix, près de Grenoble (Isère), révèle vendredi, dans une enquête exclusive, le quotidien Sud-Ouest.

Lors de la publication d'une enquête, il y a trois semaines, la revue Science et Vie avait cité la carrière de Roumazières - dont M. Paringaux, incarcéré à Saint-Quentin, dans l'affaire des fûts de Seveso, était actionnaire - comme l'un des lieux possibles de récupération des déchets de Seveso.

En fait, il n'en était rien, mais l'enquête menée par Sud-Ouest en collaboration avec la journaliste de Science et Vie, Jacqueline Denis-Lempereur, a permis de découvrir la présence de centaines de tonnes (huit cent tonnes, selon le journal) de déchets contenant de la dioxine, enfouis sous une dalle de béton dans cette même carrière.

A la préfecture de Charente, on indique que l'usine Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix a reconnu avoir déposé des déchets contaminés, mais qu'il s'agit de compositions chimiques "n'ayant rien en commun" avec celles de Seveso.

On précise également que le chiffre de 800 tonnes est très exagéré et qu'il s'agirait plutôt de 200 tonnes de déchets, dans lesquels serait contenue de la dioxine.

La préfecture de la Charente déclare encore que la composition chimique exacte des déchets déposés par Rhône-Poulenc à Roumazières a été réclamée et que les responsables de l'usine de Pont-de-Claix devraient être entendus prochainement à Angoulême.

b) Réponse de Rhône-Poulenc

AFP, Paris, 15 h. 57

Rhône-Poulenc a confirmé vendredi avoir envoyé, de mai à novembre 1981, dans la décharge autorisée de Roumazières (Charente), de 850 tonnes de "résidus pétrochimiques solidifiés", en provenance de son usine de Pont-de-Claix (Isère) et contenant des "composés de toxicité variable".

Cette confirmation faite dans un communiqué fait suite aux informations publiées vendredi par le quotidien Sud-Ouest affirmant que la firme avait stocké dans cette décharge 800 tonnes de déchets contenant de la dioxine.

La société chimique souligne que la dioxine contenue dans les déchets de Roumazières est "d'une toxicité qui n'a rien de comparable avec la dioxine de Seveso et qu'elle est parfaitement compatible avec les règles de sécurité fixées pour cette décharge".

Rhône-Poulenc ajoute que le terme : "famille des dioxine" peut désigner un grand nombre de produits chimiques différents, dont la toxicité varie, affirme-t-elle, dans des proportions considérables (de 1 à plus de 100.000).

"Ces déposes ont été faites, affirme la société, dans le respect de la réglementation en vigueur et en tenant constamment informées les autorités compétentes".

c) Réunion publique à Roumazières

AFP, Roumazières, 21 h. 28

Les habitants de Roumazières (Charente) ont réclamé vendredi la fermeture de la décharge communale de déchets industriels dont certains sont contaminés par la dioxine.

Au cours d'une réunion publique à laquelle participait une partie de la population, les représentants de l'administration et du service des mines, le délégué à l'environnement de la société Rhône-Poulenc a admis que son entreprise "avait entreposé entre 1980 et 1982, dans la décharge de Roumazières, quelque 800 tonnes de résidus contenant de la dioxine - pour un poids total de 16 kg de produit pur - mais dont la composition différente de celle de la dioxine de Seveso présentait une toxicité bien inférieure".

Le président de la commission d'enquête formée la semaine dernière à l'initiative du conseil général de la Charente sur le problème de la décharge de Roumazières a indiqué de son côté qu'un contrôle systématique était effectué sur les fiches d'entrée de la décharge afin de déterminer les risques éventuels qu'elle présentait pour l'environnement.

Néanmoins, les habitants de la petite ville charentaise présents à la réunion et qui constitueront dès samedi une association de défense, ont déclaré que "seule la fermeture de la décharge pourrait apaiser les inquiétudes de la population".

4° L'affaire Hoffmann-La Roche : boycott allemand

AFP, Lübeck (RFA), 14 h. 01

Cent cinquante médecins de Lübeck (nord de la R.F.A.) ont décidé de boycotter les produits pharmaceutiques de la firme Hoffmann-La Roche tant qu'elle n'aura pas révélé l'endroit où sont stockés les 41 fûts de dioxine de Seveso.

Dans une lettre ouverte à la firme suisse, publiée vendredi, les médecins expliquent qu'ils n'ont plus confiance en Hoffmann-La Roche et qu'ils ne peuvent plus "prendre la responsabilité de prescrire à leurs malades des médicaments produits par cette firme".

Plusieurs dizaines de médecins du Bade-Württemberg (sud de la R.F.A.), dans les localités proches de la frontière suisse, boycottent également tous les produits pharmaceutiques de la firme responsable de la catastrophe de Seveso, rappelle-t-on.

Le gouvernement ouest-allemand, de son côté, a critiqué vendredi les appels au boycottage des produits Hoffmann-La Roche. "Ces actions n'apportent rien", a souligné le porte-parole du gouvernement, M. Dieter Stolze, en précisant cependant que Bonn s'efforçait de faire la lumière sur la disparition mystérieuse des 41 fûts de dioxine.

5° Déclarations du Parti Socialiste : attaque d'Hoffmann-La Roche ; critique de l'administration

AFP, Paris, 16 h. 29

Le parti socialiste estime vendredi, dans un communiqué, que la responsabilité de l'affaire des déchets de Seveso "incombe à la société Hoffmann-La Roche".

"Il est inadmissible, déclare M. Michel Pezet, secrétaire national à l'environnement du P.S., qu'un groupe multinational, qui veut se débarrasser de déchets toxiques, prenne tous les moyens pour cacher la vérité et s'estime libre de faire n'importe quoi au détriment de la sécurité publique".

Le P.S. estime "impératif" que la directive européenne sur les déchets soit respectée par tous les états membres et de réfléchir rapidement au problème des transports transfrontaliers".

Le P.S. ajoute qu'il soutient l'action entreprise dans ce sens par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement, et estime que "l'administration a trop tardé à faire prendre les dispositions d'application de la loi du 15 juillet 1975" sur les conditions d'élimination des déchets toxiques.

6° Suisse : mouvement en faveur d'un renforcement de la législation helvétique

AFP, Berne, 19 h. 39

La quasi totalité des partis politiques suisses, émus par la "disparition" des déchets toxiques de dioxine de Seveso, se déclarent vendredi en faveur d'un renforcement de la législation suisse pour la protection de l'environnement et d'une meilleure coopération en Europe.

Le Président François Mitterrand a déclaré vendredi à Berne que la situation créée par la "disparition" des déchets toxiques de Seveso était "insupportable" et que les personnes concernées "devraient apporter les informations nécessaires".

"Naturellement, a dit le chef de l'Etat, je m'en suis inquiété" lors des conversations qui ont eu lieu avec les autorités helvétiques au cours de cette visite officielle.

"Il est anormal qu'une société puisse défier ainsi les règles de la sécurité publique(...). Lorsque la sécurité publique se trouve ainsi menacée, il appartient aux états de faire respecter leurs lois", a ajouté M. Mitterrand lors d'une conférence de presse.

AFP, Berne, 19 h. 49

"Il faut, a poursuivi le président, que ceux qui sont responsables de cette affaire comprennent que la France ne relâchera pas sa pression pour obtenir des éclaircissements".

"C'est un dossier ouvert et qu'il faudra bien vite refermer, je l'espère, d'une façon utile" a encore dit M. Mitterrand.

8° Le procès de Seveso va s'ouvrir à Monza

AFP, Seveso, 11 h. 52, 11 h. 54, 11 h. 57

Les responsables du désastre écologique de Seveso (Italie du Nord) comparaitront lundi prochain devant le tribunal pénal de Monza, au moment où sept pays européens recherchent la destination des déchets toxiques extraits à l'automne dernier du réacteur de l'Icmesa (usine italienne), où se produisit la catastrophe il y a sept ans.

Cinq personnes sont inculpées et devront répondre de l'accusation de "désastre par imprudence", blessures et infractions à la législation du travail. Tous font partie de la direction de la société Icmesa ou du groupe suisse Givaudan, principal actionnaire et lui-même lié au groupe pharmaceutique suisse Hoffmann-La Roche. Pour la seule inculpation de "désastre par imprudence", les accusés risquent de un à cinq ans de prison.

Le groupe Givaudan a déjà payé 4.300 millions de lire (22 millions de francs) à trois des communes touchées et s'est engagé, par un accord signé en décembre 1980, à rembourser 103 milliards de liras (510 millions de francs) à la région de Lombardie, au titre des dépenses engagées pour la décontamination des zones polluées par le nuage toxique. Selon les porte-parole du groupe à Milan, celui-ci a déjà payé 25 milliards de liras (125 millions de francs) à titre d'indemnités aux personnes privées.

Reste le problème des dédommagements à la commune de Seveso, pour laquelle des expertises et des négociations sont en cours. De bonne source, on indiquait vendredi que ces négociations pourraient être à l'origine du renvoi du procès dès son ouverture. Les avocats de la défense feront valoir auprès du tribunal que ces négociations sont sur le point de se conclure et que, si un accord est trouvé, cela peut être un élément en faveur de leurs clients, notamment sur le plan des circonstances atténuantes.

Les cinq inculpés sont MM. Guy Waldvogel (suisse), président de la société Icmesa, Herwig von Zwehl (R.F.A.), directeur, Giovanni Radice (italie), directeur technique, Joerg Anton Sambeth (R.F.A.), directeur technique du groupe Givaudan et Fritz Moeri (suisse), ingénieur projeteur du groupe Givaudan.

Bien que deux d'entre eux appartiennent au groupe Givaudan, il est exclu, estiment vendredi leurs avocats, que soit évoquée la question des 41 fûts "disparus quelque-part en Europe, en serait-ce que parce que le "sujet" ne figure évidemment pas dans l'acte d'accusation.

Les inculpés devront surtout expliquer au tribunal pourquoi, comme le stipule l'acte d'accusation, ils ont "omis volontairement de doter de systèmes de sécurité adéquats" les appareils et les locaux où était produit le trichlorophénol qui entre dans la fabrication de l'hexachlorphène, un bactéricide que produit l'usine.

Les débats ne permettront pas cependant d'éclaircir le mystère principal : comment et pourquoi l'accident s'est-il produit. Ni les experts nommés par le tribunal ni le juge d'instruction n'ont pu l'établir jusqu'ici.

Samedi 16 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Les révélations de "Sud-Ouest" sur la dioxine de Roumazières prennent la première place dans les quotidiens du 16 avril (les 850 tonnes de déchets contaminés par de la dioxine deviennent parfois, après raccourci, 850 tonnes de dioxine). De même, les déclarations de M. Mitterrand en Suisse sont très largement reprises. Egalement en bonne place, le mouvement vers un boycott d'Hoffmann-La Roche. On retrouve trace, par ailleurs, des "insinuations sans preuves" rapportées par l'AFP la veille (citant le responsable d'une société de transport) qui évoquaient "les faiblesses", le rôle "curieux" de certaines administrations. Dans le même registre, on reparle du million de dollars qu'aurait reçu M. Paringaux (selon Stern).

Les journaux plus typés attirent l'attention sur les points suivants :

- Encore une piste : anglaise cette fois. Elle serait liée à celle du navire incinérateur Mathias II évoquée précédemment.
- L'affaire Roumazières. Désormais ce problème prend son autonomie. Il ne s'agit plus d'une "piste Roumazières" pour les 41 fûts, mais bien d'une "affaire" : remous locaux, grande confusion, embarras des responsables face aux exigences (tout démolir, tout enlever, tout fermer) ; précisions techniques ou scientifiques qui ne peuvent être reçues. Sud-Ouest rapporte les événements locaux avec tout leur relief : "Vos belles paroles pour nous rassurer, on s'en fout ; ce qu'on veut, ce sont des solutions et qu'on nous débarrasse de cette dioxine !" Une fois encore la place des médias est soulignée - non pas seulement comme témoin mais acteur-clé de la crise : "Quand on a appris par le journal qu'il y avait 800 tonnes de déchets contaminés par la dioxine dans la décharge, on a eu le sentiment d'avoir été trompés. Vous saviez, Messieurs, que ces produits étaient là, et vous n'avez rien dit. Alors maintenant, vos beaux discours, il y en a marre. Nous ne vous faisons plus confiance."

Sud-Ouest poursuit : "Visiblement embarrassés, MM. Fonta, sous-préfet de Confolens, et Barral, conseiller général, ont répondu qu'ils avaient appris très récemment la présence de déchets chargés de dioxine, la société Rhône-Poulenc ayant confirmé par lettre hier quelle était la teneur des résidus. "Nous voulions porter ces informations à votre connaissance, ont-il promis, et avec le préfet, nous nous attachions à créer les conditions pour le faire. Nous voulions y mettre les formes afin de ne pas affoler outre mesure la population."

Il faut souligner combien la stratégie de communication est une dimension importante de toute crise contemporaine. Un temps de retard sur les médias et les retardataires perdent une bonne partie de leur crédibilité ou, tout au moins, se mettent en position de grande vulnérabilité dans la bataille de communication. "Nous voulions y mettre les formes", disent les autorités ; "ça vous aurait pris combien de temps ?", lance, goguenarde, une riveraine de la décharge (Sud-Ouest).

L'inquiétude, la colère, la hargne se fixent alors sur des symboles, des exigences immédiates, des solutions simples. Symbole des chiffres : la dioxine de Roumazières serait 10 000 à 100 000 fois moins dangereuse que celle de Seveso ; sachant que cette dernière est 10 000 fois plus toxique que le cyanure (Libération), la dioxine entreposée permettrait de tuer 10 000 rats d'un kilo (Sud-Ouest). Symbole des images : comme un champignon très indigeste (la dioxine de Roumazières) et non comme des amanites phalloïdes (celle de Seveso). Exigences immédiates : "casser le béton". Solutions : "Il faut faire payer Rhône-Poulenc".

Sud-Ouest, dans un "éditorial", fait le bilan de la bataille de communication : "Il a fallu attendre trois semaines et l'enquête publiée hier par Sud-Ouest ; en une journée, dénégations et camouflages ont volé en éclat ; à leur place, de nouvelles affirmations ; une fois de plus, l'opinion en général et les habitants de Roumazières ont failli ne rien savoir."

Et la condamnation n'est pas le point final. "Face à un silence aussi long et aussi dérisoire, bien des questions se posent". La suspicion déferle : "L'administration savait-elle...?" Si oui, inacceptable ; si non, intolérable. Finalement Sud-Ouest, en position de force, prononce le verdict : "Le doute ne pourra être levé que lorsque la dalle de béton de Roumazières aura été elle-même soulevée et les déchets analysés. Et que les résultats auront été rendus publics".

En outre, comme semble le vouloir une règle propre aux dynamiques de crise, l'affaire ouvre sur de nouveaux potentiels : ici, un mystère - Pont-de-Claix - est soulevé. Fera-t-il problème ?

- Dans la même ligne, la "piste allemande" devient une "affaire" qui a pour accusé du moment le groupe chimique Boeringer, le Roumazières allemand étant Gerolsheim (Palatinat). Ici il ne s'agit pas de 850 tonnes, mais de "400 fûts de dioxine" (Frankfurter Allgemeine Zeitung).
- Des questions d'équilibres entre administrations et firmes, de rapports de force entre Etats et multinationales sont également abordées, de façon plus générale (Le Quotidien de Paris).

Sur le front des dépêches d'agence, l'AFP consacre une série de textes à l'affaire Roumazières : peu ou pas d'informations nouvelles, mais le fait à retenir est précisément l'importance que l'AFP attache à la question, qui ne restera donc pas sans suite dans les journaux. L'AFP publie également plusieurs dépêches de son envoyé spécial à Seveso, alors que le procès va s'ouvrir dans les 48 heures ; elles s'intéressent aux progrès réalisés et escomptés en matière de décontamination : à la fin de 1984, la zone la plus touchée en 1976 devrait commencer à devenir un parc naturel. Une ombre au tableau : l'affaire des fûts va déranger les plans prévus pour transporter à l'étranger les morceaux du réacteur contaminé.

Plus intéressant à retenir est ici le démenti apporté par le Président de la Région de Lombardie au sujet des déclarations prêtées au sénateur Noè par le quotidien allemand Bild Zeitung. "Le sénateur Noè m'a affirmé n'avoir jamais donné cette interview", précise - ferme mais prudent - M. Guzetti.

Le soir même, le sénateur Noè est sous les feux des projecteurs. Katia Kanas, de Greenpeace, tente de lui passer les menottes, en direct, lors de

l'émission "Droit de Réponse" de TF1. L'ACP reprend cet incident qui va devenir une affaire-média : le geste-choc, à la télévision, montrera ainsi toute la force qu'il peut recéler. Une émission connue pour être "turbulente", une militante écologiste, un geste, et voici une affaire quand tant avait été fait, en coulisse, pour que le déplacement du sénateur hors de ses frontières ne comporte aucun risque. Le grand souci italien était sans doute la justice française (le juge profiterait-il de la situation ?). L'événement fut créé par la télévision. Dans une société de communication de masse les grandes batailles se livrent aussi en direct, avec des millions de spectateurs.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (4)

2. THEMES

- 1° Une piste anglaise ?
- 2° L'affaire Roumazières
 - a) Remous
 - b) Des chiffres qui ne rassurent pas
 - c) Commentaires sur un "secret"
 - d) Les mystères Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix
- 3° L'affaire allemande
- 4° Quel équilibre administration/entreprises ?
- 5° Quel équilibre Etats/multinationales ?

III - DEPECHEES d'AGENCES

- 1° L'affaire Roumazières
- 2° Italie : démenti des propos prêtés au sénateur Noè
- 3° Un incident-média à TF1

DIOXINE : 850 tonnes découvertes en Charente

Les déchets, déclarés moins nocifs que ceux de Seveso, ont été déposés par Rhône-Poulenc (UNE) PAGE 23

VAR MATIN

Samedi 16 avril 1983

La dioxine de Roumazières ne provient pas de Seveso

Plusieurs centaines de tonnes de déchets, contenant de la dioxine, se trouvent dans la carrière de Roumazières (Charente), mais il s'agit de déchets en provenance de l'usine Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix, près de Grenoble (Isère) révélé hier dans une enquête exclusive, le quotidien Sud-Ouest.

Lors de la publication d'une enquête, il y a trois semaines, la revue « Sciences et Vie » avait cité la carrière de Roumazières - dont M. Paringaux, incarcéré à Saint-Quentin, dans l'affaire des fûts de Seveso était actionnaire - comme l'un des lieux possibles de récupération des déchets de Seveso.

En fait, il n'en était rien, mais l'enquête menée par Sud-Ouest en collaboration avec la journaliste de « Sciences et Vie », Jacqueline Denis-Lempereur, a permis de découvrir la présence de centaines de tonnes (huit cents tonnes, selon le journal), de déchets

contenant de la dioxine, enfouis sous une dalle de béton dans cette même carrière.

De son côté, Rhône-Poulenc a confirmé hier avoir envoyé, de mai à novembre 1981, dans la décharge autorisée de Roumazières (Charente), 850 tonnes de « résidus pétrochimiques solidifiés », en provenance de son usine de Pont-de-Claix (Isère) et contenant des « composés de toxicité variable ».

La société chimique souligne que la dioxine contenue dans les déchets de Roumazières est « d'une toxicité qui n'a rien de comparable avec la dioxine de Seveso et qu'elle est parfaitement compatible avec les règles de sécurité fixées pour cette décharge ».

Rhône Poulenc ajoute que le terme « famille des dioxines » peut désigner un grand nombre de produits chimiques différents, dont la toxicité varie, affirme-t-elle, dans des proportions considérables (de 1 à plus de 100 000)

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Var-Matin : Dioxine : 850 tonnes découvertes en Charente (une).
2. Le Courrier Picard : De la dioxine en Charente ? Oui, mais française !
3. Le Parisien : Mitterrand : "La France veut tout savoir".
4. La Voix du Nord : Déchets de Seveso. L'Enigme.
5. Libération : La chasse aux fûts de dioxine continue.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Libération : Une piste anglaise qui passe par Rotterdam.
2. Après un silence officiel trop longtemps gardé, Roumazières : nos révélations confirmées à 100 % (une). De la dioxine sous la dalle : Roumazières veut en savoir plus.
3. Le Quotidien de Paris : l'extraordinaire silence du transporteur.
4. Le Monde : La RFA souhaite un contrôle international plus strict sur les résidus. Déchets sans frontières (une).

2 THEMES

1° Une piste anglaise

Libération

Londres, dernière étape du fantomatique tour d'Europe des déchets de Seveso ? La dernière en date des "pistes" de la dioxine mène vers un super-incinérateur de la banlieue de Londres. Elle vient d'être jetée en pâture aux centaines de Rouletabille improvisés, des rédactions de toute l'Europe par une euro-parlementaire italienne, Vera Squarcialupi, Indépendante de gauche élue à Strasbourg sur les pistes du PCI. Pas moins crédible que les précédentes, l'hypothèse Squarcialupi s'appuie elle-aussi sur un troublant mélange de faits et de déductions.

(La dioxine), on en retrouve une trace, plus ou moins sûre, au début de ce mois, à Anvers. A l'arrivée du cargo allemand Mathias II, spécialisé dans le transport et l'incinération de résidus chimiques liquides, les autorités portuaires ouvrent une enquête. Leur communauté parle assez explicitement de dioxine. Les soupçons des enquêteurs belges sont éveillés par une "indiscrétion" et par le curieux voyage que vient d'effectuer le cargo : quatorze jours pour relier Rotterdam à Anvers, distantes de quelques centaines de miles à peine. Une dizaine de jours de trop. "Nous avons eu une avarie", affirme le capitaine. Méfiants, les policiers belges montent à bord, et grattent les fonds de cales. Sans trouver traces de dioxine. Ce qui ne prouve rien, les 41 fûts ayant très bien pu être transportés dans un container ad hoc.

Le suspense demeure : qu'a pu faire le Mathias II pendant les dix jours où il s'est volatilisé en mer ? A-t-il pu brûler les déchets en mer du Nord, depuis longtemps "poubelle" attitrée du nord de l'Europe ? Cela semble improbable : l'incinérateur de bord est destiné surtout à brûler des déchets liquides.

Alors ? Les côtes britanniques sont tout près. En dix jours, il aurait été tout à fait possible d'y décharger deux tonnes de boue dioxinée. Cette hypothèse circule avec insistance à Rome depuis quelques jours. On pointe le doigt surtout vers un super-incinérateur de la banlieue de Londres, un des rares en Europe (une douzaine selon le commissaire européen à l'Environnement, M. Narges) à atteindre les pointes de chaleur (1 500°) nécessaires pour incinérer la dioxine.

La "piste" s'arrête là. La Commission européenne, mobilisée par Mme Squarcilupi, semble prendre cette hypothèse assez au sérieux. Que faire d'autres, d'ailleurs, tant que durera le silence mafioso des rares qui "savent", dont Bernard Paringaux qui se tait toujours dans sa prison du nord...

2° L'affaire Roumazières

a) Les remous

Sud-Ouest

Il a beaucoup été question de dioxine, de déchets contaminés, de Seveso, hier en fin d'après-midi, à Roumazières. Et surtout de l'enquête de Jacqueline Denis-Lempereur, du magazine Science et Vie, publiée par Sud-Ouest dans sa précédente édition, expliquant qu'il y a bel et bien de la dioxine dans la décharge charentaise de Roumazières. Pas celle provenant de Seveso, certes, mais de la dioxine tout de même.

Administration, élus et un représentant de la société Rhône-Poulenc, arrivé d'urgence de Paris à la demande du préfet de Charente, se sont réunis pour examiner la situation.

"Vos belles paroles, pour nous rassurer, on s'en fout : ce qu'on veut, ce sont des solutions et qu'on nous débarrasse de cette dioxine !"

Réunis hier soir dans une petite salle de la mairie, une centaine d'habitants de Roumazières-Loubert étaient venus demander des explications aux représentants de l'administration à la suite des révélations de Sud-Ouest."

Quand on a appris par le journal qu'il y avait 800 tonnes de déchets contaminés par la dioxine dans la décharge, on a eu le sentiment d'avoir été trompés, s'est écrié un participant. Vous saviez, Messieurs, que ces produits étaient là et vous n'en aviez rien dit. Comme vous saviez que lors de l'étude d'impact, on avait localisé une zone sensible, sans argile, au milieu de la carrière, qui pouvait polluer la nappe phréatique. Alors maintenant, vos beaux discours, il y en a marre. Nous ne vous faisons plus confiance.

Visiblement embarrassés, MM. Fonta, sous-préfet de Confolens, et Barral, conseiller général, ont répondu qu'ils avaient appris très récemment la présence de déchets chargés de dioxine, la société Rhône-Poulenc ayant confirmé

par lettre hier quelle était la teneur des résidus . "Nous voulions porter ces informations à votre connaissance, ont-ils promis, et avec le préfet nous nous attachions à créer les conditions pour le faire. Nous voulions y mettre les formes afin de ne pas affoler outre mesure la population."

"Ça vous aurait pris combien de temps ?", a lancé, goguenarde, une riveraine de la décharge.

Avant ces explications orageuses, M. Salamitou, le délégué à l'environnement de Rhône-Poulenc, avait refait l'historique des dépôts entre mai et novembre 1981; et tenté d'apaiser les inquiétudes en fournissant force détails sur les produits. Des explications beaucoup trop techniques pour le commun des mortels, même s'il a essayé de se faire comprendre à l'aide de schémas. Il a même fait appel à des images plus compréhensibles, comparant la dioxine de Seveso à des amanites phalloïdes et ramenant celle de Roumazières au niveau d'un champignon très indigeste.

Pendant ce temps, à Paris, Mme Boucher, directrice de l'information et de la communication de Rhône-Poulenc, indiquait en substance que, "dans la décharge charentaise de Roumazières, ont bien été enterrées 850 tonnes de résidus solides et impossible à valoriser, recycler ou incinérer."

"Rhône-Poulenc reconnaît aussi que ces scories contiennent des "traces" de dioxine, dont la toxicité cependant n'a rien de comparable à celle de Seveso, laquelle avait résulté d'un emballement du processus de traitement."

Rhône-Poulenc affirme "avoir agi en toute légalité : en analysant ses déchets, en identifiant les fûts les contenant, en prenant toutes les précautions, en ayant recours aux services d'une entreprise spécialisée et en utilisant une décharge autorisée (arrêté préfectoral du 4 Juin 1980)."

"Bref, a conclu Mme Boucher, la porte empêchant une catastrophe semblable à celle de Seveso ne peut être ouverte avec la clé de la dioxine de Roumazières. Il n'y a aucun danger."

Lors de la réunion de Roumazières, il a aussi été question de la quantité de dioxine qu'un rat devait absorber avant de mourir. Fort de ces précisions et particulièrement doué pour le calcul mental, un habitant de la commune a annoncé que la dioxine entreposée à l'Affit permettrait de tuer 10 000 rats d'un kilo.

Au fil des interpellations, le débat, hâché, s'est poursuivi. Et sans cesse, l'un ou l'autre revenait à la charge : "Oui ou non, allez-vous nous débarasser de ces bidons ? Dans l'état actuel des choses, ils peuvent rester ici", a répondu M. Rétani, ingénieur régional des Mines, qui a reçu en "cadeau" une bouteille des eaux croupies de la décharge.

"J'ai demandé le concours financier du Conseil général pour casser le béton, a répété M. Barral. "Il y a des problèmes d'argent, il faut faire payer Rhône-Poulenc et l'exploitant de la carrière", ont répondu en chœur les personnes présentes.

Au secrétaire fédéral du Parti communiste qui, au beau milieu de la discussion, a demandé un réexamen de la législation en matière de déchets, il a été affirmé : "On est assez grand pour se défendre tout seuls, sans les organisations politiques".

Finalement, hier, les habitants de Roumazières ont voulu faire part de leur colère et dire ce qu'ils avaient sur le coeur. Avant la constitution d'une association de défense, ce soir à la salle des fêtes, on entrera sans doute dans une phase d'action beaucoup plus structurée.

b) Des chiffres qui ne rassurent pas

Le Quotidien de Paris

A la préfecture de Charente, on avance le chiffre de 600 tonnes environ, en précisant que la dioxine qu'ils contiennent n'a rien à voir avec la dioxine de Seveso moins toxique ! Les analyses effectuées par la société Rhône-Poulenc, leur permettant d'obtenir l'autorisation de la mise en décharge à Roumazières, font ressortir que la dioxine enfouie dans la décharge serait de dix mille à cent mille fois moins dangereuse que celle de Seveso. Une piètre consolation quand on sait que la dioxine est dix mille fois plus toxique que le cyanure.

c) Commentaires sur un "secret"

Sud-Ouest

Ainsi, il y a donc bien des "résidus" pétrochimiques solidifiés" dans la décharge charentaise de Roumazières. Il aura fallu attendre plus de trois semaines et l'enquête publiée hier par Sud-Ouest pour que d'une part les autorités, et d'autre part une grande entreprise française, Rhône-Poulenc, en conviennent.

En une journée, dénégations et camouflages ont volé en éclats. A leur place, de nouvelles affirmations indiquant que la dioxine contenue dans les déchets de Roumazières est "d'une toxicité qui n'a rien de comparable avec la dioxine de Seveso, et qu'elle est parfaitement compatible avec les règles de sécurité fixées pour cette décharge".

Nous voilà rassurés...

N'empêche qu'une fois de plus, l'opinion en général et, plus précisément, dans ce cas, les habitants de Roumazières, eux qui sont directement concernés, ont failli ne rien savoir.

Face à un silence aussi long et aussi dérisoire dans son principe, bien des questions se posent.

L'administration savait-elle ce que recouvre l'épaisse dalle de ciment de la décharge de Roumazières ? Oui ? Alors pourquoi ne l'avoir pas dit dès que l'affaire des déchets de Seveso a commencé à ému le pays ? Non ? On n'ose envisager cette éventualité.

Les déchets de Roumazières sont, nous dit-on, inoffensifs. Tant mieux. Il n'en demeure pas moins que le doute subsiste dans la mesure où l'on a déjà tenté dans cette affaire de détourner la vérité en la camouflant sous le secret. Le doute ne pourra être levé que lorsque la dalle de béton de Roumazières aura été elle-même soulevée et les déchets analysés. Et que les résultats auront été rendus publics.

d) Les mystères Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix

Sud-Ouest

L'usine de Rhône-Poulenc, à Pont-de-Claix, dans la banlieue sud de Grenoble, lieu d'où viennent les déchets enfouis à Roumazières, a commencé à produire du chlore vers 1910. Ce chlore, alors commercialisé, sous forme de bonbonnes, a servi, entre autres, de gaz de combat pendant la guerre de 14-18.

L'usine a ensuite, vers les années 1920, dérivé vers la pétrochimie. Elle s'est également orientée vers les produits destinés à l'agriculture à partir du milieu des années 50, engrais, désherbants et défoliants, dont le fameux 2-4-5-T, l'agent orange utilisé au Vietnam.

Actuellement, cette usine occupe environ 2 200 personnes. On y fabrique toujours du chlore en très grosse quantité. Près de 300 000 tonnes par an, ainsi que des engrais et des produits phytosanitaires.

Une partie des déchets actuels de l'usine s'en vont à la décharge de Bellegarde, près de Nîmes, ou sont incinérés à Saint-Vulbas, dans l'Ain.

Le mystère règne encore sur tous les déchets qui s'étaient accumulés pendant des dizaines d'années à la ferme Morel appelée aussi "la mare aux goudrons", une vieille ferme proche qui appartenait à Rhône-Poulenc.

Cette ferme, où les enfants venaient jouer, est aujourd'hui détruite. Mais la section syndicale CFDT de l'entreprise, malgré ses demandes répétées, n'a jamais réussi à savoir ce que sont devenus les centaines de fûts qui y étaient empilés.

3° L'affaire allemande

Le Monde

"Un petit nombre de firmes privées se permettent de mener les autorités publiques par le bout du nez." C'est par cette phrase que s'ouvrait une récente émission de télévision consacrée au mystère de la disparition des quarante et un fûts de déchets de dioxine en provenance de Seveso. [...]

Le cas de Seveso a touché un point sensible de la conscience allemande. Car, avant la vague actuelle de l'écologie, on se souciait fort peu du sort des déchets chimiques. Comme l'écrit la Frankfurter Allgemeine Zeitung, "on sait, depuis les années 70, que des méthodes criminelles ont été employées pour faire disparaître les déchets. C'est ainsi qu'à Gerolsheim, dans le Palatinat, une décharge spéciale aurait recueilli, non pas quarante et un, mais quatre mille fûts de dioxine provenant de la filiale hambourgeoise des usines chimiques Boeringer. Les habitants s'inquiètent, mais on leur explique qu'il serait plus dangereux d'aller y voir... que de laisser les choses en l'état. Cent quatre vingt mille tonnes de produits divers sont encore déversées chaque année à Gerolsheim, mais les prescriptions sont devenues plus sévères, alors qu'autrefois, "on déchargeait au petit bonheur". La résorption des déchets est devenue "une affaire internationale qui manque de transparence". [...]

Comme on le voit, les quarante et un fûts de dioxine qui se sont perdus dans la nature, quelque part en Europe, ne sont qu'une partie d'un iceberg, dont l'opinion publique allemande commence à mesurer les dangers.

4° Quel équilibre administration/entreprises ?

Le Quotidien de Paris

Cette affaire souligne la pagaille administrative dont ont bénéficié les sociétés de traitement de produits nocifs au moment où le Parlement examine une loi supposée protéger les consommateurs.

Les députés ont examiné et adopté hier et avant-hier le projet de loi visant à mieux protéger les consommateurs des risques encourus par l'utilisation de certains produits. Une centaine d'amendements ont été déposés. Le texte défendu par le secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, Catherine Lalumière, risque fort d'apparaître comme très positif pour la sécurité du consommateur. Avec en contre-partie des pouvoirs très accrus pour les administrations... face aux fabricants.

Certaines affaires encore présentes à toutes les mémoires, comme les intoxications graves par des talcs pour bébé ou le drame des huiles toxiques espagnoles, ont montré avec éclat - les scandales ont du bon - l'utilité d'une action des pouvoirs publics. Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la Consommation, propose donc des solutions et entend combler les indéniables lacunes de la législation actuelle. Certes la loi de 1905, dite de "répression des fraudes" et surtout la loi du 10 janvier 1978 dite "loi Scrivevener" avaient l'une et l'autre marqué un très grand pas dans le domaine de la sécurité du consommateur. Mais les pouvoirs publics ne pouvaient intervenir que fort lentement, au prix de procédures lourdes, complexes et de surcroît très brutales. Ainsi a-t-il fallu plus d'un an avant que ne soient interdits les pyjamas d'enfants traités en TRIS, produit anti-feu mais soupçonné d'être cancérigène (des vêtements qui avaient déjà été interdits de vente aux Etats-Unis !)... Et les affaires non réglées demeurent assez nombreuses.

Le texte de loi défendu par Catherine Lalumière entend par conséquent non seulement poser une définition plus précise de l'obligation de sécurité pour les produits offerts sur le marché (obligation qui s'étendra aux "risques prévisibles d'utilisation normale"), mais offrir une panoplie plus large et plus souple d'interventions possibles pour les pouvoirs publics en fonction de la gravité réelle des cas. Au lieu de demander au fabricant de retirer du marché tous ses appareils dangereux, l'administration pourra désormais lui ordonner de récupérer seulement une série donnée.

De leur côté, les commissaires de la République disposeront d'un droit de consignation d'un mois pour éviter que les produits défectueux ne s'éparpillent dans la nature. Autre nouveauté : toutes ces mesures pourront être appliquées sur simple présomption de danger et pas seulement quand des dizaines de victimes auront eu une désagréable expérience... Les agents chargés des contrôles vont voir leurs pouvoirs s'étendre : ils auront le droit de pénétrer dans les locaux (de jour comme de nuit) pour rechercher l'infraction.

En outre la loi instaure la création d'une commission permanente pour la sécurité des consommateurs. Composée de représentants des professionnels, des associations de consommateurs et de "personnalités indépendantes qualifiées", tous astreints au secret professionnel, cet organisme recevra "les informations sur les risques que peuvent présenter les produits ou services" ainsi que "les plaintes portées à la connaissance des administrations. Il suggérera les mesures à prendre.

Enfin, la loi insiste sur des possibilités de contrôle adaptées au cas des produits importés pour qu'ils soient soumis aux mêmes obligations que ceux fabriqués en France. Les importateurs seront entièrement responsables.

5° Quel équilibre Etats-multinationales ?

Le Monde

La "disparition" des quarante et un fûts contenant la dioxine de Seveso met en lumière un fait majeur du monde industriel contemporain : les pouvoirs publics se trouvent souvent désarmés devant des sociétés multinationales aux moyens financiers puissants et aux ramifications si nombreuses qu'il devient impossible d'en garder le contrôle. Situation proprement "insupportable", comme l'a souligné M. Mitterrand lors de sa visite en Suisse, pays où se trouve précisément le siège de la société Hoffmann-La Roche, cette multinationale de la chimie propriétaire de l'usine de Seveso.

Voici, en effet, un groupe suisse qui, parce que son usine italienne a eu un accident, fait appel à une société allemande (Mannesmann) pour la débarrasser de ses déchets. Laquelle société fait appel à sa filiale italienne, qui, par l'entremise d'une entreprise suisse plus que douteuse, finit par trouver un transporteur complaisant, en l'occurrence une société française (Spélidec). Le gérant de cette société a été écroué. Quant aux dirigeants du groupe Hoffmann-La Roche et de leur usine italienne Icmesa, ils vont passer en jugement à Monza à partir du 18 avril pour répondre de la catastrophe de Seveso de 1976. Dans le premier cas, on tient un lampiste. Dans le second cas, on convoque les responsables sept ans après les faits, alors que le groupe multinational a eu largement le temps d'organiser sa défense.

Comme pour les naufrages de navires battant pavillon de complaisance, genre Amoco-Cadiz - c'était en mars 1978 au large des côtes bretonnes -, il devient très difficile de déterminer avec précision les responsabilités, et surtout d'en faire payer le prix en cas de catastrophe. Rien que dans la Communauté européenne, on "produit" chaque année quelque 150 millions de tonnes de déchets industriels, dont une vingtaine de millions ne peuvent être entreposés que dans des décharges autorisées.

Il est tentant, pour un groupe multinational, de produire ici et de décharger là sans tenir compte des frontières, malgré la directive adoptée en 1978 par la CEE. Les députés européens se rendent compte aujourd'hui que cette directive est notoirement insuffisante, puisque les Etats membres sont à l'heure actuelle incapables de contrôler ces transports internationaux.

Il est grand temps que l'irritante "cavale" des fûts de Seveso amène les gouvernements à prendre les dispositions qui s'imposent.

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° L'affaire Roumazières

AFP, Roumazières, 15 h. 18

Peu importe que les 800 tonnes de déchets stockées à Roumazières contiennent au total 16 kg d'une variété de dioxine "10 000 fois moins dangereuse que celle de Seveso". La population est inquiète, malgré les ingénieurs des Mines, malgré le représentant de Rhône-Poulenc, dépêchés pour expliquer qu'il en est de la dioxine comme des champignons dangereux - "on n'en meure pas forcément", mais cela peut rendre malade" - ou que "cela donne une forme d'acné rebelle", comme m'a dit très sérieusement le directeur de l'action sanitaire et sociale de la Charente.

2° Italie : démenti au sujet des propos prêtés au sénateur Noè

AFP, Rome, 11 h. 10

Les autorités italiennes "ignorent où sont enterrés les 41 fûts de dioxine sortis du pays le 10 septembre dernier", a réaffirmé samedi à l'AFP le président de la Région lombarde, M. Giuseppe Guzzetti, en démentant les informations publiées par le quotidien ouest-allemand Bild Zeitung.

M. Guzzetti s'est notamment inscrit en faux contre l'affirmation prêtée au sénateur Luigi Noè, responsable du Bureau de la Région lombarde pour Seveso, selon laquelle les fûts seraient enfouis dans un dépôt officiel d'un pays de la communauté européenne.

"J'ai eu M. Noè au téléphone. Il m'a affirmé n'avoir jamais donné cette interview ni fait pareille déclaration", a indiqué M. Guzzetti.

3° Un incident-médias à TF1

ACP, Paris, 23 h. 17

L'émission "Droit de réponse" de Michel Polac diffusée samedi, qui avait pour thème l'environnement et portait un titre choc "France poubelle", a connu un léger incident à la fin d'un débat animé.

Si la discussion devait en principe porter sur l'ensemble des problèmes de pollution, l'affaire des déchets de Seveso a concentré l'attention des participants, dont Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, et M. Luigi Noè, sénateur italien chargé de l'"affaire de Seveso". Et c'est précisément celui-ci qui a été la cible d'une militante de Greenpeace, Mme Katia Kanas, qui a tenté, en fin d'émission de lui passer les menottes, à la stupéfaction des invités et du "maître de maison", M. Michel Polac.

Pour Greenpeace en effet, M. Luigi Noè, qui a accompagné de Seveso à l'intérieur du territoire français la fameux camion transportant les 41 fûts de dioxine, est parfaitement au courant de leur destination finale, ce que le sénateur nie farouchement. "L'arrestation" n'a cependant été que fictive et aux termes de l'émission on n'en savait toujours pas plus sur les fameux déchets".

Dimanche 17 avril 1984

D Y N A M I Q U E

Deux journaux vont au-delà du simple rappel des nouvelles. Sud-Ouest, à partir du cas de Roumazières, amorce une réflexion sur le problème du contrôle de l'activité industrielle. Comme à chaque accident ou alerte surgit la question : faut-il des règles précises et strictes, ou des arbitrages laissant aux responsables un large pouvoir d'appréciation ? On recherche des critères simples, des arguments définitifs permettant de fonder une action résolue. Le journal n'approfondit pas mais note que, pour l'avenir, l'administration met au point un nouveau cahier des charges réglementant la décharge en question et définissant mieux les produits qui y seront interdits.

Sur l'affaire centrale des 41 fûts, Le Journal du Dimanche systématise les jugements suspectant des manoeuvres obscures : le gouvernement français avait, en fait, donné son accord ; B. Paringaux a des contacts à un haut niveau ; les Douanes ont mis deux mois pour retrouver trace du camion, et certains fonctionnaires de l'Environnement les accusent d'avoir volontairement fait traîner leurs investigations ; du côté de la justice et de la police, c'est également l'opacité. Le titre de l'article, "Personne ne veut vraiment trouver les fûts de Seveso", s'inscrit dans cette même ligne, classique : il y a des explications cachées. Un certain nombre de faits troublants sont rapportés, mêlés à des raccourcis hardis et des suppositions présentées comme de "bon sens". Des précisions viennent cependant jeter le doute sur les développements proposés : ainsi la cargaison est-elle présentée comme étant "douze tonnes de poison mortel". Quel type d'impact peuvent avoir de tels articles ? Dans une crise, ils rassurent de plusieurs manières : il y a une clé générale d'interprétation ; il y a des gens qui tirent les ficelles ; il n'y a donc pas incertitude générale ; il est possible de trouver des coupables.

Les dépêches du jour ne peuvent qu'assurer une presse abondante :

- L'émission "Droit de réponse" est largement reprise, avec les interventions des uns et des autres (Katia Kanas, Huguette Bouchardeau, le représentant du patronat français) ; l'absence de certains acteurs-clés comme Hoffmann-La Roche est soulignée.
- Un nouveau dossier de plusieurs dépêches fait le point de l'affaire pour la semaine écoulée. Il est fait notamment état des exigences d'Hoffmann-La Roche pour tout déplacement de ses responsables en France. "Les représentants de cette dernière firme auraient exigé "toutes les garanties" pour venir se faire entendre en France" (AFP, 15 h. 16). On peut s'interroger sur l'impact de ce type d'information dans la bataille de communication engagée. Une image risque de prendre corps ; les frontières suisses protègent ce pays des déchets indésirables ; elles sont également une bonne protection en cas de difficulté à l'étranger ; on n'en sort qu'après négociations garantissant une sorte d'immunité diplomatique.

L'AFP revient aussi sur la personnalité de B. Paringaux. L'agence relève que l'inculpé vient de recevoir l'appui d'une personnalité marseillaise ; la dépêche

laisse entendre que M. Paringaux n'a sans doute pas fait "n'importe quoi" avec ses déchets. Entre-t-on dans une phase de "réhabilitation" du directeur de la Spélidec ? On observera ici la mouvance, caractère important de toute crise.

- Hoffmann-La Roche, par ailleurs, tente de contre-attaquer après les mouvements de boycott. Un communiqué est diffusé par Roche-France. Le groupe Roche "n'a jamais exigé la secret quant au lieu du stockage. Ce secret lui a été imposé. Le groupe Roche ne peut donc que répéter qu'il n'a jamais eu connaissance du lieu de stockage et qu'il regrette aujourd'hui amèrement de se trouver dans l'impossibilité de répondre à l'attente de l'opinion publique et des autorités".
- Enfin un dossier est établi sur la situation à Seveso sept ans après l'accident, et à la veille de l'ouverture du procès à Monza : absence de manifestations pathologiques, lassitude locale, embarras après les complications apportées par l'affaire des 41 fûts dans le processus plus général de traitement des déchets.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (2)

2. THEMES

- 1° Roumazières : le débat entre deux formes de régulations-normes fixes ou arbitrage
- 2° Ombres et suspicions

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° L'émission "Droit de réponse"
- 2° Un dossier récapitulatif sur la disparition des fûts
 - a) La semaine écoulée
 - b) Retour sur la personnalité de M. Paringaux
 - c) L'enquête : Hoffman-La Roche et la justice française
- 3° Hoffmann-La Roche et Mannesmann
- 4° Dossier Seveso : la lassitude.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Voix du Nord : Les habitants de Roumazières réclament la fermeture de leur décharge.
2. Le Berry : Les tribulations de la dioxine, de Seveso à Saint-Quentin.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Sud-Ouest : Décharge de Roumazières. Pas question de fermer.
2. Le Journal du Dimanche : Personne ne veut vraiment trouver les fûts de Seveso.

2. THEMES

1° Roumazières : le débat entre deux formes de régulations-normes fixes ou arbitrage

Sud-Ouest

Fermera ? Fermera pas ? Aucune décision, même provisoire, n'a été prise à propos de l'activité de la décharge. "Pour l'instant, il n'est pas question de fermer", a déclaré M. Fonta, sous-préfet de Confolens. En fait, depuis le début de l'affaire, on joue sur les mots. On navigue allègrement dans les eaux troubles de l'arrêté préfectoral du 4 Juin 1980, suffisamment imprécis pour permettre une grande variété d'interprétations. Ce texte mentionne en effet une liste de produits interdits à Roumazières parmi lesquels figurent les déchets radioactifs, les explosifs, les acides et "tous déchets dont l'analyse mettrait en évidence une toxicité trop importante". Voilà une formule qui arrange à la fois d'administration, l'exploitant, les élus et les responsables de l'environnement et derrière laquelle toute le monde se retranche.

Selon le service des Mines de la Charente, les déchets déposés par Rhône-Poulenc "n'étaient pas d'une toxicité trop importante". Bien évidemment, les gens de la protection de la nature et de l'environnement, ainsi que les habitants de Roumazières, contestent vigoureusement cette affirmation. Ils estiment à juste titre que la présence dans leur sol de dioxine, même dix mille à cent mille fois moins toxique que celle de Seveso, constitue un grave danger à plus ou moins long terme.

Il n'empêche que l'ACODEC, qui gère la décharge depuis 1981, est parfaitement en règle avec l'administration en ce qui concerne le dépôt de ces 800 tonnes de déchets ! M. Rocher, PDG de la société, avait eu, le 31 mars dernier, la prudence de nous déclarer : "Je vous affirme qu'il n'y a pas de déchets de Seveso et que le règlement a été respecté depuis l'ouverture. D'ailleurs, tout peut être vérifié sur les registres d'entrée..."

Où sont donc, selon les termes du préfet, M. Barbot, "les graves infractions à la loi" qui entraîneraient la fermeture de la décharge ? Pas dans les déchets de Rhône-Poulenc en tout cas...

L'administration est donc particulièrement mal à l'aise. D'un côté, elle voit la population en colère qu'elle voudrait rassurer (à défaut de la calmer) et, de l'autre, un état de fait auquel il est difficile de mettre un terme, faute d'arguments. Il lui faudra alors faire la chasse aux petites infractions au règlement afin d'établir une procédure qui pourra ou non aboutir à une fermeture de la décharge.

Pour l'heure, l'administration se contente de mettre en forme un nouveau cahier des charges qui devrait entrer en vigueur ces jours prochains à la décharge de Roumazières-Loubert. "Les produits interdits y seront mieux définis", nous a affirmé M. Fonta.

Il y aura certainement un chapitre "dioxine".

2° Ombres et suspicions

Le Journal du Dimanche

L'enquête à laquelle s'est livré le "Journal du Dimanche", si elle ne permet pas de dire où se trouve la terrifiante cargaison disparue, révèle pourquoi elle reste introuvable depuis 7 mois. Les réticences ou les obstacles qui ont freiné les recherches proviennent de quatre directions.

1) Le gouvernement français

En fait, son attitude a été embarrassée car il avait été avisé officiellement, quoique secrètement, de l'entrée sur notre territoire des douze tonnes de poison mortel. Le convoi, qui s'est présenté le 10 septembre 1982, au poste frontière de Vintimille n'avait rien de clandestin : le semi-remorque rouge, bâché de bleu, contenant les 41 fûts, a été escorté jusqu'à la douane par des motards de la police italienne et par la voiture noire du sénateur italien Luigi Noè, chargé de régler le contentieux de la catastrophe de Seveso.

On pouvait se douter que le gouvernement italien n'avait pas pris le risque incroyable de faire pénétrer "incognito" ce camion sur le territoire français. Un accident répandant les déchets toxiques sur la chaussée aurait eu des répercussions diplomatiques incalculables. Aujourd'hui, ce n'est plus une supposition : il est pratiquement établi que des accords avaient été pris entre certains PDG de sociétés et de hauts fonctionnaires français, dont un membre important du ministère de l'Industrie.

Ces accords avaient pour but de faciliter "l'entrée et la libre circulation" du convoi dangereux sur notre territoire. De plus, il est hautement probable, sans que cela apparaisse pour l'instant sur aucun procès-verbal de police ou de douane, que le camion a été suivi par un ou plusieurs véhicules semi-officiels. Une "filature" qui avait pour but de parer à tout imprévu dangereux : panne, accident, voire attentat.

2) Bernard Paringaux

La responsabilité de Bernard Paringaux (arrêté le 30 mars dernier) est maintenant établie... mais il est peut-être empêché de parler [...].

Pourquoi Bernard Paringaux a-t-il ainsi brouillé les cartes ? Ce n'est sans doute pas de sa propre initiative : il a apparemment des contacts à un haut niveau. En effet, lorsque le 10 décembre, trois enquêteurs de la douane marseillaise se présentent chez lui, il les accueille avec décontraction : "Bonjours, Messieurs, vous êtes de la douane sans doute ? J'attendais votre visite !"

Par qui Paringaux a-t-il été prévenu de l'arrivée des enquêteurs ? Il déclarera le 30 mars, au juge d'instruction Vanhasbrouck qui l'entend avant de l'inculper : "Je n'ai pas envie de mourir et ce n'est pas à soixante-six ans que je vais jouer au James Bond !" Sommé de révéler qui l'a menacé, Bernard Paringaux, avant de replonger dans son mutisme, se bornera à murmurer : "Des services spéciaux..."

3° Les Douanes

[...] Comment expliquer qu'il ait fallu presque deux mois pour retrouver la trace du semi-remorque ? Au ministère de l'Environnement, on n'y va pas par quatre chemins : certains fonctionnaires accusent carrément les Douanes d'avoir volontairement fait traîner leurs investigations. Pour quelles raisons, il ne vont pas jusqu'à le préciser. [...]

4° La justice et la police

Curieusement, la plainte déposée après la découverte de ces résidus entreposés de façon scandaleuse invoque le seul délit de "violation du règlement de stockage des déchets industriels". Des fûts de dioxine, personne ne parle ! Le procureur de la République parce qu'il ne le peut pas : la chancellerie s'y oppose. Le ministère de l'Industrie, parce qu'il ne le souhaite pas. Le ministère de l'Environnement, par une négligence de ses services. Les Douanes enfin, parce qu'elles ne sont pas habilitées à le faire : Paringaux n'a pas commis de fraude envers cette administration, qui a fait son devoir en signalant l'arrivée à Saint-Quentin de 41 fûts de dioxine.

Il faudra attendre quatre mois pour que le parquet de Saint-Quentin se décide à agir en inculpant Bernard Paringaux, le 30 mars dernier. Encore le juge d'instruction n'a-t-il interrogé le gérant que pendant une heure et ne l'a-t-il entendu qu'une seule autre fois depuis son incarcération. Ce magistrat semble d'ailleurs utiliser ses pouvoirs de façon discrète : pas de commission rogatoire contre les dirigeants d'Hoffmann-La Roche, pas de perquisition au siège de cette société. Quant aux entretiens quasi "clandestins" des autorités judiciaires et policières avec les responsables d'Hoffmann-La Roche, ils ne font l'objet d'aucun procès-verbal.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° L'émission "Droit de réponse"

AFP, Paris, 0 h. 14

L'émission "Droit de Réponse" samedi soir sur TFI n'a pas éclairci le mystère de la disparition des 41 fûts de Seveso, mais le sénateur italien Luigi Noè, président du Bureau spécial Seveso, qui participait au débat, s'est emporté quand Katia Kanas, responsable de Greenpeace, a voulu lui passer symboliquement les menottes en l'accusant de ne pas dire où se trouvaient les déchets.

Le geste de Katia Kanas soulignait le mécontentement des écologistes européens non seulement devant le comportement dans cette affaire de la firme Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine de Seveso, mais aussi devant la conduite des autorités italiennes qui ont officiellement accompagné, le 10 septembre dernier, à la frontière française les déchets de Seveso pour être sûres que ceux-ci quittaient bien leur pays.

Les participants à l'émission ont notamment reproché au sénateur Noè de ne pas avoir alerté les responsables français du passage sur leur territoire des déchets de Seveso. "Chez vous, vous les escortez, mais une fois en France, cela vous devient complètement égal", lui a déclaré Alain Bombard, député socialiste européen.

Le secrétaire d'Etat à l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau, a dénoncé pour sa part les "secrets" et les "dissimulations" des industriels qui ont dans cette affaire, a-t-elle dit, "une responsabilité de départ".

Le représentant du patronat français a limité la responsabilité de l'industriel au niveau du territoire national où il produit les déchets, mais il a déploré "le laxisme à l'échelon européen qui conduira un jour, a-t-il dit, à des accidents très graves".

Les responsables des sociétés Hoffmann-La Roche et Mannesmann Italiana, [...], ainsi que ceux de la société française "France-Déchets" qui gère plusieurs décharges accueillant des produits toxiques n'étaient pas venus à l'émission, malgré l'invitation qui leur en avait été faite, selon Michel Polac, producteur de l'émission.

Mme Bouchardeau a tenu néanmoins à terminer sur une note plus optimiste en rappelant que les rejets industriels toxiques, en France, dans les eaux avaient diminué d'un tiers en dix ans. "Il faut aussi, a ajouté le secrétaire d'Etat, prendre les préoccupations de l'élimination des déchets en amont des études des nouveaux produits"

2° Un dossier récapitulatif sur la disparition des fûts

a) La semaine écoulée

AFP, Paris, 15 h. 13, 15 h. 14

La polémique autour de la chasse à la dioxine est encore montée de plusieurs crans cette dernière semaine : saisie du parlement européen, plaintes portées par les députés écologistes ouest-allemands à l'encontre de la société suisse Hoffmann-La Roche et de la firme ouest-allemande Mannesmann, toutes deux à l'origine de la disparition des fûts de Seveso, vives attaques du parti socialiste français contre "Hoffmann-La Roche" et surtout prise de position très nette du président François Mitterrand qui, à l'occasion de son voyage officiel en Suisse, a déclaré que la situation créée par la "disparition" des déchets devenait "insupportable".

Dans ce contexte, et alors que s'ouvre lundi à Monza (Italie) le procès des responsables de la catastrophe de Seveso, il était inévitable que s'installe çà et là une psychose, pas toujours irraisonnée, autour de la présence clandestine de dioxine.

En RFA, ce seraient cette fois 4 000 fûts de dioxine qui seraient stockés depuis dix ans, selon le journal "Frankfurter Allgemeine Zeitung", dans la décharge de Gerolsheim, dans le Palatinat. En France, la révélation du stockage dans la décharge de Roumazières, en Charente, de 800 tonnes de déchets qui contiendraient, selon Rhône-Poulenc, 16 kg d'une dioxine "10 000 fois moins dangereuse que celle de Seveso", a suscité une grande émotion dans la région.

Dans les deux cas, pourtant, il semble que le poison enterré ne sera pas retiré. Il va, semble-t-il, falloir s'habituer à vivre avec cette présence, moyennant des analyses régulières.

b) Retour sur la personnalité de M. Paringaux

AFP, Paris, 15 h. 14, 15 h. 16

Au fil des jours, la personnalité de M. Paringaux, accusé par les écologistes d'être un "magouilleur" ou un "aventurier", se précise peu à peu. Il apparaît que le stockage des 41 fûts, s'il a été effectué illégalement, a dû en tout cas être fait "proprement", selon les normes de sécurité en vigueur pour ce genre d'opération. M. Paringaux ne pouvait effectivement faire n'importe quoi s'il voulait bénéficier de la suite du marché, à savoir le transport des autres déchets restant à Seveso.

Une personnalité marseillaise, le colonel Léonard, président de l'Association Scientifique et Technique pour l'Exploitation de la Méditerranée (ASTEM), est d'ailleurs venue dimanche au secours de l'inculpé. "Celui-ci est en réalité un industriel connu à Marseille pour l'évacuation et le traitement des déchets industriels, ancien officier parachutiste, Chevalier de la Légion d'Honneur, il est membre de mon Association", a-t-il déclaré.

c) L'enquête ; Hoffmann-La Roche et la justice française

AFP, Paris, 15 h. 16

L'enquête menée à Saint-Quentin avance lentement. Aucune commission rogatoire internationale n'a encore été délivrée pour entendre les dirigeants de

Hoffmann-La Roche et Mannesmann.

Les enquêteurs ont seulement demandé aux responsables français de la firme suisse de jouer les intermédiaires entre eux et leur direction à Bâle. Les représentants de cette dernière auraient exigé "toutes les garanties" pour venir se faire entendre en France et des négociations se poursuivent pour mettre au point les modalités de l'audition des dirigeants du groupe suisse.

3° Hoffmann-La Roche et le boycott de ses produits

AFP, Paris, 16 h. 17

La société France-Roche, filiale française d'Hoffmann-La Roche estime "particulièrement déplacé" le boycottage envisagé de ses produits par l'Union Fédérale des Consommateurs, Greenpeace et Les Amis de la Terre si le groupe n'a pas révélé, d'ici le 21 avril, la destination des déchets de Seveso.

Le groupe Roche, affirme la société dans un communiqué diffusé dimanche, "n'a jamais exigé le secret quant au lieu de stockage. Au contraire, ajoute-t-elle, ce secret lui a été imposé. Le groupe Roche ne peut donc que répéter qu'il n'a jamais eu connaissance du lieu de stockage et qu'il regrette aujourd'hui amèrement de se trouver dans l'impossibilité de répondre à l'attente de l'opinion publique des autorités".

"En ce qui concerne le transport et le stockage des déchets à éliminer, poursuit France-Roche, le souci principal de Roche était de trouver une solution satisfaisante pour la sécurité et la protection de l'environnement. Le groupe Roche ne peut que confirmer sa volonté de travailler sans réserve avec les organismes gouvernementaux. Il leur a d'ailleurs transmis les informations dont il dispose", ajoute le communiqué.

4° Dossier Seveso : la lassitude

AFP, Seveso, 13 h. 08

De la dioxine de l'accident, les habitants de Seveso ne veulent plus parler, ni entendre parler : ils veulent oublier. Pour les aider il y a l'argent du groupe Givaudan, qui a déjà remboursé ou remboursera, aux termes d'accords dûment signés, un total de 617 millions de francs, non compris l'indemnité versée à la commune de Seveso, pour laquelle des négociations sont en cours. Quant à "l'affaire" des déchets qui secoue l'Europe, ils jettent, sèchement : "È una forzatura" (c'est une affaire gonflée).